

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

20

// Rapport d'activité

20

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE

SOMMAIRE

5



La Communauté d'Agglomération
de Marne & Gondoire

9



Fonctionnement & budget

21



Services communs/ressources

25



Aménagement & urbanisme

31



Développement économique,
tourisme & numérique

43



Environnement & cadre de vie

53



Musique & lettres

63



Sécurité, prévention & santé

69



Habitat

ÉDITO

L'année 2020 fut l'année de la COVID mais elle fut aussi une année électorale. De nouveaux élus ont rejoint le conseil communautaire qui m'a renouvelé sa confiance en me réalisant Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire. Je tiens à remercier les élus sortants pour le travail réalisé durant le mandat précédent.

Un nouveau mandat appelle souvent à une nouvelle organisation. Merci aux agents qui après avoir tant donné à Marne et Gondoire partent vivre de nouvelles aventures. Ils seront toujours les bienvenus. D'autres ont repris le flambeau et continuerons de faire de Marne et Gondoire une intercommunalité citée en exemple dans de nombreux domaines.

Malgré la pandémie, nous avons réussi à réinventer nos méthodes de travail et nous avons continué à avancer sur les dossiers. En début d'année 2020, nous avons signé un Contrat de Transition Écologique avec l'État et validé notre Plan Climat-Air-Énergie Territorial. En fin d'année, nous avons finalisé le Schéma de Cohérence Territorial et le Plan Local de l'Habitat qui ont tous deux été votés à l'unanimité des voix exprimées.

D'autres dossiers ont aussi avancé dans de nombreux domaines. Je vous laisse les découvrir au fil des pages. Avant de vous laisser à votre lecture, j'aimerais juste rappeler que nos achats ont un impact sur nos emplois. Donc consommons local !



Fidèlement,

Jean-Paul MICHEL

Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire





LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE & GONDOIRE

/ Le territoire

/ Les chiffres clés

/ La population de la communauté d'agglomération

Située dans le nord de la Seine-et-Marne à 25 km à l'est de Paris, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire créée en 2002 représente la troisième agglomération de plus de 50 000 habitants. Elle est pour une large part située sur le secteur III de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

Composée à l'origine de 9 communes, Marne et Gondoire s'est étendue au fil des années avec l'intégration de deux nouvelles communes sur le territoire en 2017, à savoir Ferrières-en-Brie et Pontcarré, passant ainsi de 18 à 20 communes et de 95 968 à 106 750 habitants.

LE TERRITOIRE DE MARNE ET GONDOIRE



Une communauté
d'agglomération
créée en 2002



3^e agglomération de
+ de 50 000 habitants
en Seine-et-Marne



10 401
hectares



25 km
de Paris



CHIFFRES CLÉS



60
ÉLUS



34%
D'ESPACES NATURELS
& FORESTIERS



13
MÉDIATHÈQUES

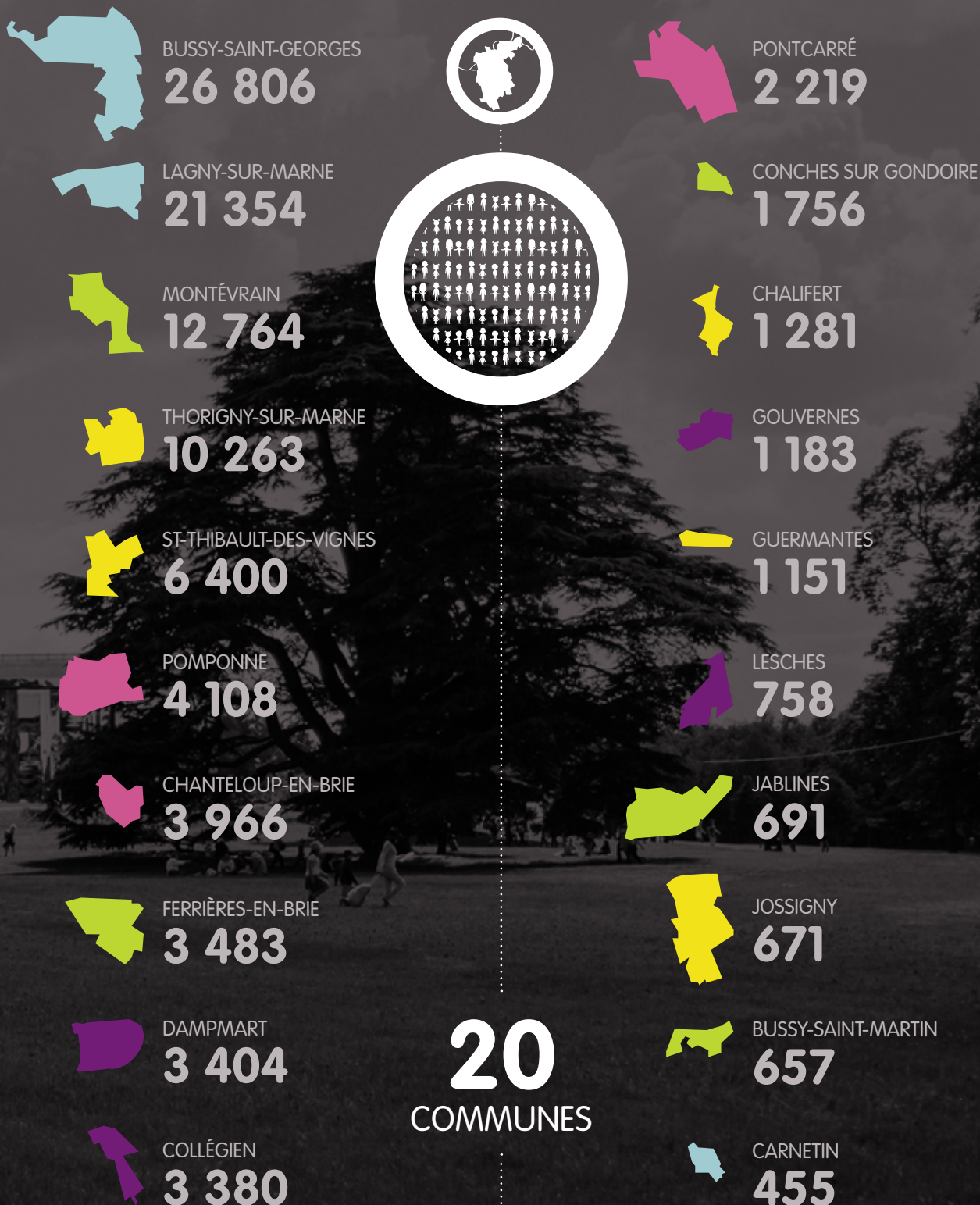


6 SALLES
DE SPECTACLES



1
CONSERVATOIRE
MULTISITE

LA POPULATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION







FONCTIONNEMENT & BUDGET

/ Les compétences

/ Les instances

/ Les élus

/ Le budget 2019

/ Les ressources humaines



LES COMPÉTENCES

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire va exercer en lieu et place des communes membres plusieurs compétences obligatoires et optionnelles. Les communes peuvent également lui transférer des compétences facultatives ou dites "d'intérêt communautaire", afin d'élargir son champ d'intervention.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Ces compétences sont obligatoires et strictement définies par la loi. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire exerce ainsi de plein droit, en lieu et place des communes qui la composent, les compétences suivantes :

Aménagement de l'espace communautaire

En 2012, la communauté d'agglomération s'est dotée d'un **aménageur public** pour faciliter la mise en œuvre des opérations d'aménagement et d'urbanisme du territoire. Cette compétence s'accomplit dans le cadre du **Schéma de Cohérence Territoriale Marne, Brosse et Gondoire**, adopté en février 2013, qui détermine l'organisation de l'espace dans les 15 ans à venir sur l'ensemble du bassin de vie afin de faire face aux enjeux à venir.

Développement économique

Cette compétence vise à **développer l'activité et l'emploi** sur le territoire de Marne et Gondoire. Elle a pour mission la **création, l'intégration, la gestion et l'entretien des zones d'activités économiques**, mais également le développement des **actions de soutien** à l'activité économique et à l'emploi (*aides à la création d'entreprises, promotion du territoire, accompagnement des créateurs d'entreprise, etc.*)

Équilibre social de l'habitat

La communauté d'agglomération détermine précisément les **besoins actuels** et à venir en **logements** ainsi que **l'offre disponible** sur l'ensemble de son territoire. C'est tout le sens du **Programme Local de l'Habitat (PLH)** qui a été adopté au conseil communautaire du 23 septembre 2019 et définit une stratégie en matière d'habitat pour une durée de 6 ans.

Politique de la ville, prévention & sécurité

Cette compétence obligatoire inclut les **dispositifs contractuels** de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire. Elle inclut également les **dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance**, dont la signature d'un contrat de ville datant de juin 2015, désignant le **quartier d'Orly Parc** comme prioritaire par l'État dans le cadre de la politique de la ville.

Accueil des gens du voyage

Parmi les compétences nouvelles ou renforcées résultant de la loi NOTRe de 2015, le bloc des compétences obligatoires inclut dorénavant "**l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage**". À ce titre, la communauté d'agglomération a **réalisé une aire d'accueil** sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes, ouverte en septembre 2018, et en assure la gestion.

Tourisme

La notion de "**promotion du tourisme**" correspond aux actions de promotion et d'animation locale du territoire et figure depuis le 1^{er} janvier 2017 parmi les compétences obligatoires que les communautés d'agglomération exercent de plein droit en lieu et place des communes membres (loi NOTRe). Sur le territoire, celle-ci a été déléguée à **l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire** dès 2005, comprenant ainsi la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités touristiques du territoire de Marne et Gondoire.

Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés

L'organisation du service d'élimination des déchets ménagers se fait désormais à l'échelon intercommunal. Cela comprend à la fois la **compétence "collecte"**, à savoir, l'ensemble des services de ramassage de tous les déchets (*vidage des conteneurs d'apport volontaire, ramassage au porte-à-porte, déchetteries*), ainsi que la **compétence "traitement"** (*opérations de tri des recyclables secs et d'élimination des ordures ménagères résiduelles par enfouissement ou incinération*).

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)** fait partie des **compétences obligatoires des EPCI**. La communauté d'agglomération aura ainsi en charge : l'aménagement de bassin ou de fraction hydrographique ; l'entretien et l'aménagement de cours d'eau ou plan d'eau ; la défense contre les inondations ; la protection des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Les communautés d'agglomération doivent se saisir d'au moins trois compétences dites "optionnelles", parmi une liste de compétences possibles prévues par la loi. Ainsi, la communauté d'agglomération a choisi d'exercer les compétences optionnelles suivantes :

Environnement et cadre de vie

Cette compétence a été étendue pour être prise dans sa totalité en 2013. Elle intègre les missions de **protection et mise en valeur de l'environnement, cadre de vie** (*surveillance de la qualité de l'air et du bruit, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, lutte contre la pollution de l'air*).

Eau

La compétence eau a été confiée à Marne et Gondoire lors du conseil communautaire du 12 mai 2014. La communauté d'agglomération est ainsi responsable de l'adduction et de la distribution de l'eau potable sur le territoire, au sein duquel elle exerce pleinement sa compétence pour les communes de Chanteloup-en-Brie, Chalfert, Ferrières-en-Brie, Lesches et Montévrain. Pour les autres communes de l'agglomération, l'eau potable est déléguée au SMAEP (*Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable*).

Assainissement des eaux usées

Lorsque les communes membres ont décidé en 2005 de convertir Marne et Gondoire en communauté d'agglomération, elles ont choisi de lui déléguer la compétence optionnelle assainissement, à savoir tout ce qui concerne **la collecte, le transport et le traitement des eaux usées**. Les premiers travaux ont débuté en 2006 et plus de **50 millions d'euros** ont depuis été investis dans ce domaine majeur pour le territoire.

Maison des Services Publics

Les Maisons des Services Publics ont pour mission d'**améliorer l'accessibilité et la qualité** des services en milieu rural et urbain, pour tous les publics. Cette compétence, créée par la loi NOTRe le 7 juillet 2015, a été transférée à la communauté d'agglomération en tant que compétence optionnelle le 1^{er} janvier 2017.

Équipements culturels & sportifs d'intérêt intercommunautaire

La communauté d'agglomération **réalise, aménage, entretient et gère** les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (*le centre aquatique de Marne et Gondoire, la halte fluviale et le Moulin Russon*), dans le but de créer une **offre culturelle et sportive de qualité** sur le territoire. L'intérêt communautaire permet de choisir ce qui, au sein d'une compétence donnée, relève de la communauté, le reste demeurant de compétence communale.

Action sociale d'intérêt communautaire

En 2017, les communes de Marne et Gondoire ont décidé de mener ensemble un projet pour **renforcer l'accès des habitants aux soins**. Ces actions sont réalisées au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire incluant la coordination des acteurs de la santé, le soutien et la participation aux structures d'exercice collectif reconnues d'intérêt communautaire pour les professionnels de santé ainsi que les actions d'information, de prévention et de formation à vocation communautaire. Cette compétence permet de renforcer **l'attractivité du territoire** pour accueillir de nouveaux professionnels de santé, en les aidant par exemple à trouver des locaux ou en facilitant leurs démarches administratives.

Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire

Depuis 2018, la communauté d'agglomération prend en charge la création et/ou **l'aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire** et gère également tout ce qui concerne les parcs de stationnement d'intérêt communautaire (création, aménagement et gestion).



LES COMPÉTENCES

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire peut exercer des compétences dites "facultatives", c'est-à-dire non imposées par la loi mais que les communes auraient décidées de lui transférer :

Enseignement musical

Marne et Gondoire gère l'enseignement musical en tant que compétence facultative depuis 7 ans. Elle définit, finance et met en œuvre l'ensemble des **actions d'enseignement** dans le cadre du projet d'**établissement musical de l'intercommunalité**, en mettant en avant des actions de sensibilisation à la musique.

Gestion d'événements musicaux à rayonnement intercommunal

La communauté d'agglomération tend à favoriser l'**accès à la musique** pour tous les publics, par l'organisation et la gestion d'événements musicaux à rayonnement intercommunal, en lien avec la compétence "enseignement musical" ou avec les activités du **Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier**.

Développement numérique

La compétence "développement numérique" inclut la conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes. Fin 2013, la communauté d'agglomération a adhéré au **syndicat mixte Seine-et-Marne numérique** pour développer le **très haut débit** sur l'ensemble du territoire d'ici 2022.



Espaces naturels et agricoles

Cette compétence comprend la **constitution de réserves foncières pour la préservation des espaces naturels ou agricoles** présentant un intérêt en termes de paysage, de trame verte et bleue, de biodiversité et de cadre de vie, ainsi que l'aménagement, la gestion et l'entretien desdits espaces naturels. L'agglomération œuvre à la valorisation, l'aménagement et la sauvegarde de la "trame bleue" du territoire et notamment de la Marne et de ses affluents sur le territoire communautaire, ainsi que du site classé des vallées de la Brosse et de la Gondoire.

Elle va également mener la conduite d'études et réaliser des actions d'animation dans le cadre des **PPEANP** ou de la **trame verte et bleue**, mettre en place une politique de sensibilisation, protection et éducation à l'environnement et à la biodiversité sur le territoire, préserver, restaurer et gérer des qualités paysagères de milieux naturels et aquatiques. En ce qui concerne les espaces agricoles, des actions en faveur de l'agriculture vont être mises en place sur le territoire, à savoir des études pour le maintien et l'évolution de l'agriculture, l'acquisition de parcelles, la signature de baux, et des partenariats avec d'autres organismes.

Urbanisme et patrimoine architectural d'intérêt communautaire

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire assure par conventionnement les **missions d'urbanisme avec les communes du territoire**. Elle œuvre également à protéger et mettre en valeur le **patrimoine architectural** remarquable d'intérêt communautaire.

Services d'incendie et de secours (SDIS et D.E.C.I)

La communauté d'agglomération contribue à la **gestion des services d'incendie et de secours (SDIS)** ainsi qu'à la **défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I)**, à savoir : la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours et la garantie de l'approvisionnement. La communauté d'agglomération assure le **contrôle et l'entretien de plus de 1000 PEI (points d'eau incendie)** ainsi que leur remplacement si nécessaire (*renouvellement de 15 PEI en 2019 remplacés par des bouches incendie*).



Santé

Cette compétence a pour but de renforcer l'offre médicale et paramédicale du territoire et mener des actions de prévention.

La maison de santé pluriprofessionnelle Simone Veil, édifée par la communauté d'agglomération, a ouvert ses portes en novembre 2019 à Lagny-sur-Marne dans le Parc Saint-Jean, ancien site de l'hôpital.

Gestion des eaux pluviales urbaines

Marne et Gondoire gère les eaux pluviales urbaines dont le périmètre se limite aux zones urbanisées et à urbaniser figurant au **Plan Local d'Urbanisme des communes** (*collecte, transport, stockage, régulation, traitement*) et peut se voir confier la gestion des ouvrages dédiés aux eaux pluviales et situés sur le domaine public : canalisations, caniveaux, grilles, ouvrages de prétraitement ou régulation, dispositifs d'infiltration, etc. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire élabore également un **zonage d'eaux pluviales ainsi que des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales** pour son territoire.



© Thomas Umiasztowski

Mise en accessibilité

Marne et Gondoire crée et met en accessibilité des **points d'arrêt des transports en commun** dans le cadre du Grand Paris des Bus et du développement de l'offre. En 2019, les **lignes 4, 7 et 12** ont permis de renforcer l'offre de bus dans le secteur nord-marne et les **lignes 13, 27 et 44** ont permis de développer une offre plus importante de dessertes des quartiers.

Sécurité

Depuis **février 2019**, une police intercommunale environnementale est déployée sur le territoire de Marne et Gondoire. Cette brigade rurale a été constituée pour **surveiller les espaces naturels du territoire** et venir en appui aux communes. Sous l'autorité de chaque maire et en complément de la police nationale ou de la gendarmerie, ils patrouillent afin de **lutter contre les incivilités** : dépôts sauvages, circulation des motos et quads sur les chemins, mais aussi verbalisation des stationnements irréguliers.



LES INSTANCES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est administrée par un conseil communautaire qui intervient en tant que **véritable assemblée délibérante**.

Il est composé de **60 représentants** issus des vingt communes membres, élus au **suffrage universel** direct lors des élections municipales et **présidé par Monsieur Jean-Paul MICHEL**, élu par ses pairs lors de la séance d'installation le 6 juillet 2020.

Le nombre de sièges par commune est établi selon la règle de la représentation proportionnelle, conformément à la loi : le nombre de sièges d'une commune est ainsi fonction de son **nombre d'habitants**.



60 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



10 CONSEILLERS SUPPLÉANTS



5 CONSEILS / **10** BUREAUX
en 2020

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il a pour mission de concevoir, mettre en œuvre et administrer les politiques **décidées par le conseil communautaire**, tout en exerçant une **fonction d'étude, d'avis et de proposition** sur les dossiers qui lui sont soumis. Il arrête ainsi, les orientations et les stratégies d'action de la communauté d'agglomération.

Il se réunit régulièrement et bénéficie de délégations clairement identifiées du conseil communautaire. Il est composé d'un président, de vice-présidents, de conseillers délégués et des maires.

Le Président et le bureau ont un **pouvoir de décision délégué par le conseil communautaire**.

BUSSY-SAINT-GEORGES	Yann DUBOSC
BUSSY-SAINT-MARTIN	Patrick GUICHARD
CARNETIN	Pascal LEROY
CHALIFERT	Laurent SIMON
CHANTELOUP-EN-BRIE	Laurent DIREZ
COLLÉGIEN	Marc PINOTEAU
CONCHES SUR GONDOIRE	Martine DAGUERRE
DAMPMART	Laurent DELPECH
FERRIÈRES-EN-BRIE	Mireille MUNCH
GOVERNES	Nathalie TORTRAT
GUERMANTES	Denis MARCHAND
JABLINES	Jean-Michel BARAT
JOSSIGNY	Patrick MAILLARD
LAGNY-SUR-MARNE	Jean-Paul MICHEL
	Jacques AUGUSTIN
LESCHES	Christine GIBERT
MONTÉVRAIN	Christian ROBACHE
POMPONNE	Arnaud BRUNET
PONTCARRÉ	Tony SALVAGGIO
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES	Sinclair VOURIOT
THORIGNY-SUR-MARNE	Manuel DA SILVA

LES ÉLUS



Jean-Paul MICHEL
Président, Maire de LAGNY-SUR-MARNE

LES MEMBRES DU BUREAU

Maire de
FERRIÈRES-EN-BRIE



Mireille MUNCH
1^{ère} vice-présidente
Finances et personnel

Maire de
CARNETIN



Pascal LEROY
2^{ème} vice-président
PME-PMI, artisanat et
commerce

Maire de
BUSSY-ST-GEORGES



Yann DUBOSC
3^{ème} vice-président
Développement
économique et ZAE

Maire de
MONTÉVRAIN



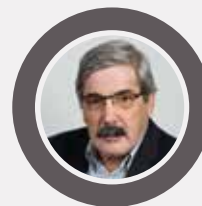
Christian ROBACHE
4^{ème} vice-président
SIETREM, qualité de l'air,
bruit et mutualisation

Maire de
DAMPMART



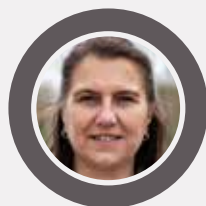
Laurent DELPECH
5^{ème} vice-président
Cycle de l'eau

Maire de
ST-THIBAUT-DES-VIGNES



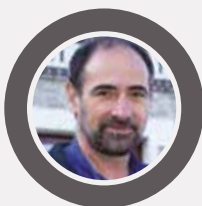
Sinclair VOURIOT
6^{ème} vice-président
Transports et mobilités

Maire de
GOUVERNES



Nathalie TORTRAT
7^{ème} vice-présidente
Habitat et du logement

Maire de
CHALIFERT



Laurent SIMON
8^{ème} vice-président
Tourisme

Maire de
COLLÉGIAN



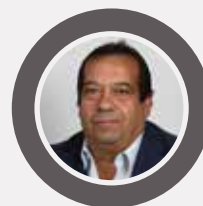
Marc PINOTEAU
9^{ème} vice-président
Culture

Maire de
JOSSIGNY



Patrick MAILLARD
10^{ème} vice-président
Agriculture et bois

Maire de
THORIGNY-SUR-MARNE



Manuel DA SILVA
11^{ème} vice-président
Politique de la ville
et santé

Maire de
POMPONNE



Arnaud BRUNET
12^{ème} vice-président
Label «Vivre en Marne et
Gondoire»

LAGNY-SUR-MARNE



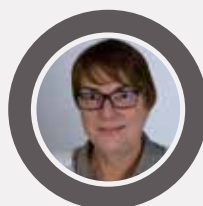
Jacques AUGUSTIN
Chargé de
l'aménagement

Maire de
JABLINES



Jean-Michel BARAT
Patrimoine bâti

Maire de
CONCHES SUR GONDOIRE



Martine DAGUERRE
Concertation et conseil
de développement

CHANTELOUP-EN-BRIE



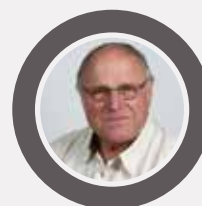
Laurent DIREZ
Déchets sauvages

Maire de
LESCHES



Christine GIBERT
GEMAPI

Maire de
BUSSY-SAINT-MARTIN



Patrick GUICHARD
Espaces naturels

Maire de
GUERMANTES



Denis MARCHAND
Sécurité et prévention

Maire de
PONTCARRÉ



Tony SALVAGGIO
Réseaux de chaleur



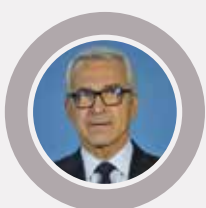
LES CONSEILLERS **TITULAIRES**



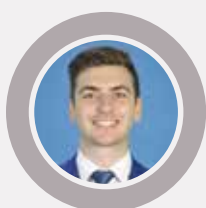
Régine BORIES
BUSSY-ST-GEORGES



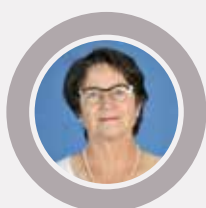
Chantal BRUNEL
BUSSY-ST-GEORGES



Alain CHILEWSKI
BUSSY-ST-GEORGES



Baptiste FABRY
BUSSY-ST-GEORGES



Brigitte JARROT-TYRODE
BUSSY-ST-GEORGES



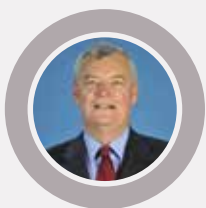
Franck LE MILLOUR
WOIRHAYE
BUSSY-ST-GEORGES



Loïc MASSON
BUSSY-ST-GEORGES



Valérie MICHAUX
BUSSY-ST-GEORGES



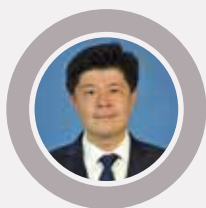
Marc NOUGAYROL
BUSSY-ST-GEORGES



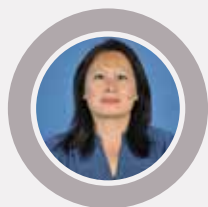
Nathalie NUTTIN
BUSSY-ST-GEORGES



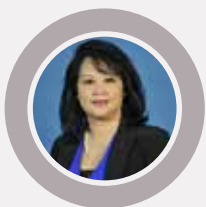
Amandine ROUJAS
BUSSY-ST-GEORGES



Serge SITHISAK
BUSSY-ST-GEORGES



Elisabeth TE
BUSSY-ST-GEORGES



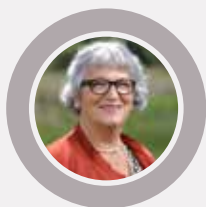
Thi Hong Chau VAN
BUSSY-ST-GEORGES



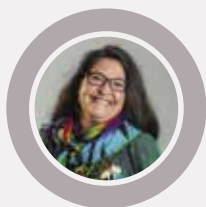
Laurent DIREZ
CHANTELOUP-EN-BRIE



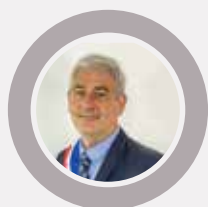
Catherine RIBAILLE
CHANTELOUP-EN-BRIE



Joëlle DEVILLARD
COLLÉGIEN



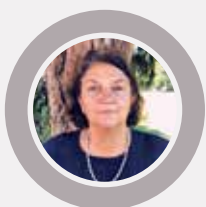
Aude ZAFOUR
DAMPART



Jacques DELPORTE
FERRIÈRES-EN-BRIE



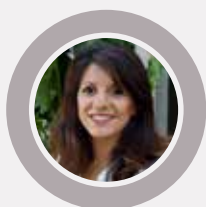
Jacques AUGUSTIN
LAGNY-SUR-MARNE



Nadine BREYSSE
LAGNY-SUR-MARNE



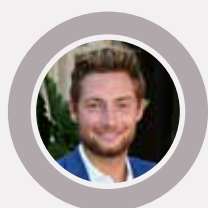
Antonio José PINTO
DA COSTA OLIVEIRA
LAGNY-SUR-MARNE



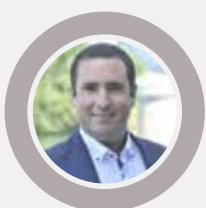
Bouchra FENZAR-RIZKI
LAGNY-SUR-MARNE



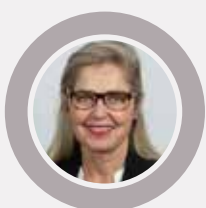
Patrick JAHIER
LAGNY-SUR-MARNE



Florent LEGEARD
DAMILANO
LAGNY-SUR-MARNE



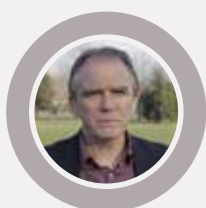
Michaël LOPEZ
LAGNY-SUR-MARNE



Isabelle MOREAU
LAGNY-SUR-MARNE



Emilie NEILZ
LAGNY-SUR-MARNE



Patrick ROULLÉ
LAGNY-SUR-MARNE



Ghyslaine COURET
MONTÉVRAIN



LES CONSEILLERS **TITULAIRES**



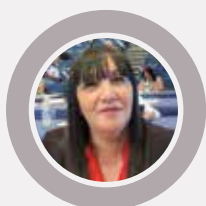
Serge DUJARRIER
MONTÉVRAIN



Sébastien DUPLAN
MONTÉVRAIN



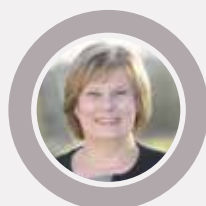
Philippe GUINARD
MONTÉVRAIN



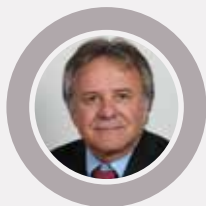
Fatna MEKIDICHE
MONTÉVRAIN



Laurence AUDIBERT
POMPONNE



Martine LEFORT
ST-THIBAULT-DES-VIGNES



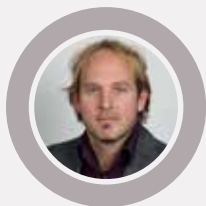
Claude VERONA
ST-THIBAULT-DES-VIGNES



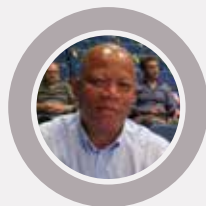
Eida DE SA
THORIGNY-SUR-MARNE



Lauren DESPRES
THORIGNY-SUR-MARNE

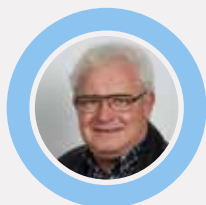


Thibaud GUILLEMET
THORIGNY-SUR-MARNE

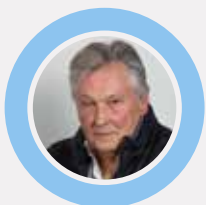


Jean-Paul ZITA
THORIGNY-SUR-MARNE

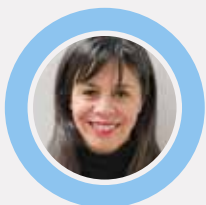
LES CONSEILLERS **SUPLÉANTS**



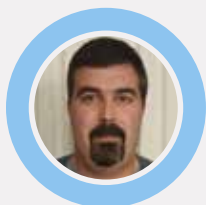
Alain GALPIN
BUSSY-SAINT-MARTIN



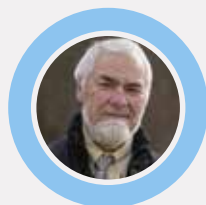
Hervé DENIZO
CARNETIN



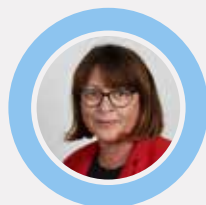
Karima SORRENTINO
CHALIFERT



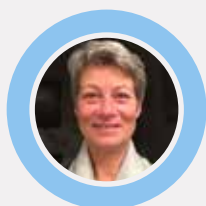
Steve BARROCAL
CONCHES SUR GONDOIRE



Bernard MAINGON
GOUVERNES



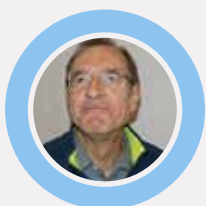
Annie VIARD
GUERMANTES



Héliène MERY PREVOTAT
JABLINES



Sylvia CHEVALLIER
JOSSIGNY



Alain KOLOPP
LESCHES



Catherine TOURNUT
PONTCARRÉ



LE BUDGET 2019

Le budget 2019 est présenté par politique publique. L'exercice 2020 n'étant pas clôturé au moment de la rédaction du rapport d'activité, le budget correspondant sera consultable sur la version numérique.

2019

FONCTIONNEMENT



RECETTES

Impôts & taxes
53 760 289,28 €

Produits des services
1 086 869,36 €

Dotation globale de fonctionnement
7 122 223,00 €

Autres participations
1 412 831,10 €



DÉPENSES APRÈS REVERSEMENT DE FISCALITÉ

● PAR POLITIQUE PUBLIQUE	En euros	%
● Ecoles de musique	4 783 268,65	17,71%
● Ressources	4 079 444,54	15,10%
● Déplacements	3 432 148,39	12,71%
● Environnement	2 172 310,15	8,04%
● Développement éco	2 382 466,98	8,82%
● Lecture publique	1 559 794,35	5,78%
● SDIS	1 408 992,00	5,22%
● Aménagement et patrimoine	1 886 747,08	6,99%
● Culture	1 302 046,75	4,82%
● Centre aquatique	480 934,66	1,78%
● Eaux pluviales	478 254,47	1,77%
● OTMG	924 095,37	3,42%
● Dette	542 818,21	2,01%
● Habitat et logement	607 158,07	2,25%
● Politique de la ville	629 186,91	2,33%
● Elus	338 689,15	1,25%

LE BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Le budget d'une collectivité territoriale se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section d'investissement, qui reflète les opérations réalisées.

Les ressources financières des établissements publics proviennent en partie des entreprises et des ménages.

LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Les entreprises acquittent :

- La contribution foncière des entreprises (CFE)
- La cotisation sur la valeur ajoutée (CVA)
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) qui ne concerne que les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400m² et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe de plus de 460 000€.

LA FISCALITÉ DES MÉNAGES

La part de la taxe d'habitation (*acquittée par les ménages*) auparavant perçue par le département échoit depuis 2011 aux intercommunalités.

Les recettes provenant des ménages ne sont donc pas liées à un nouvel impôt mais un simple transfert fiscal. Cet impôt est appelé à disparaître prochainement.

UNE FISCALITÉ MIXTE : LA TAXE FONCIÈRE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire perçoit une partie de la taxe foncière acquittée par les entreprises et les ménages.

2019

INVESTISSEMENTS (AVEC RESTES À RÉALISER)



RECETTES

Autofinancement
5 011 462,45 €

Subventions
4 257 111,21 €

Remboursement de TVA
3 394 884,33 €

Emprunt
3 007 800,00 €



DÉPENSES

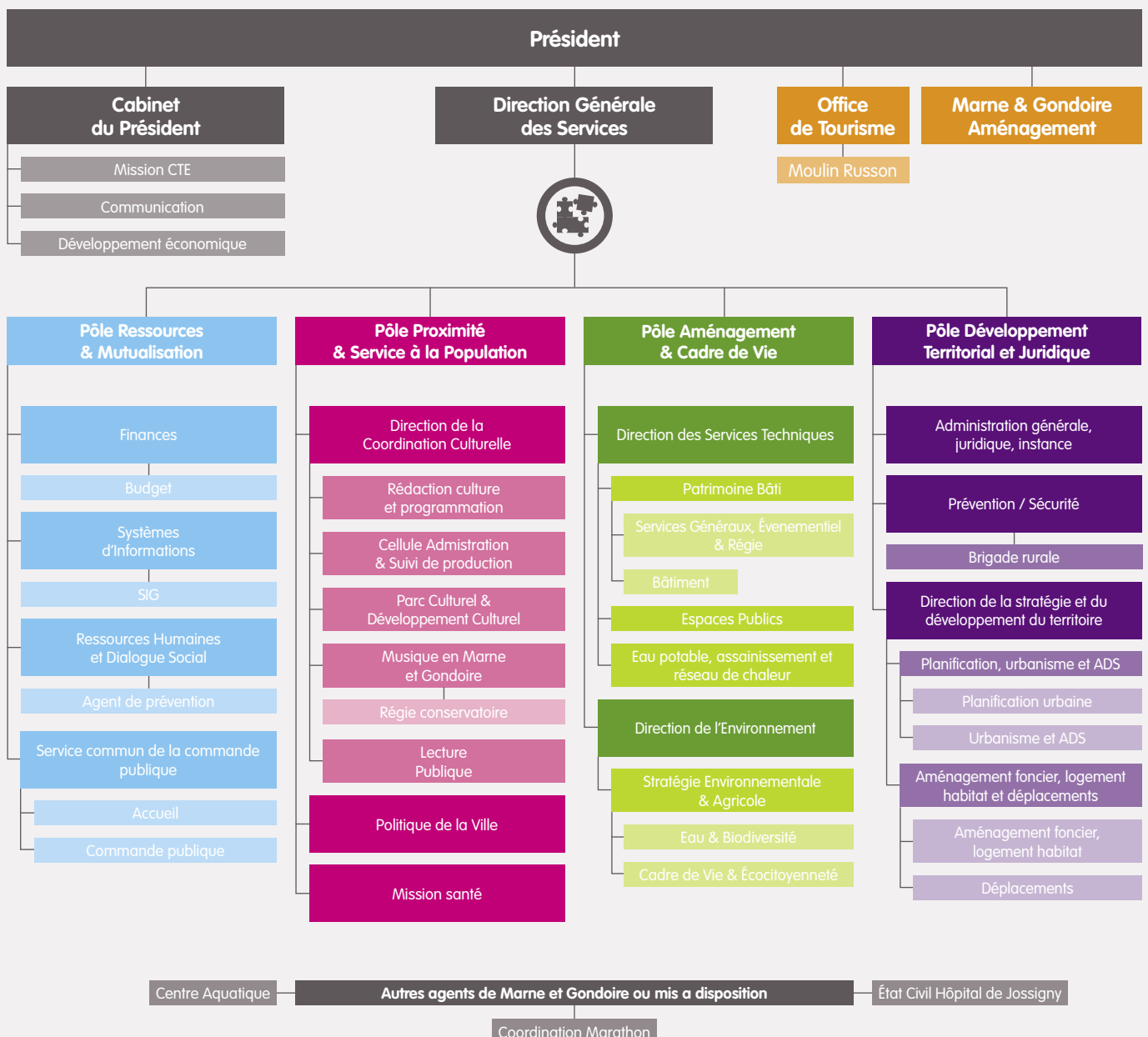
● PAR POLITIQUE PUBLIQUE	Dépenses	%	Recettes ⁽¹⁾	Net	%
● Valorisation de l'environnement	5,6 M€	32,23%	2,5 M€	3,01 M€	23,76%
● Développement économique	0,93 M€	5,41%	0,11 M€	0,8 M€	6,26%
● Équipements publics	0,56 M€	3,30%	0,0 M€	0,5 M€	4,38%
● Politique des déplacements	1,7 M€	9,79%	0,55 M€	1,1 M€	8,74%
● Aménagement territoire	2,8 M€	16,31%	0,65 M€	2,1 M€	16,64%
● Valorisation patrimoine	2,6 M€	14,87%	0,07 M€	2,5 M€	19,17%
● Habitat	3,1 M€	18,10%	0,38 M€	2,7 M€	21,05%

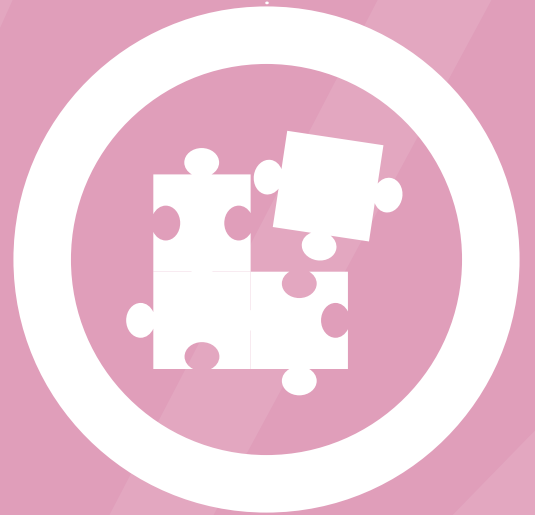
⁽¹⁾ Subventions



LES RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME DES SERVICES DE MARNE ET GONDOIRE (Décembre 2020)





SERVICES COMMUNS/RESSOURCES

/ Droit des sols

/ Médiathèques

/ Commande publique

/ Communication

/ Le Système d'Information Géographique (SIG)

La mutualisation des services constitue un partenariat entre les collectivités et les établissements publics, permettant de mettre en commun, de manière temporaire ou pérenne, des ressources humaines et matérielles.

Avec la création des services communs pour l'administration du droit du sol, les marchés publics, les médiathèques, la communication, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire facilite la vie des communes en les allégeant d'une administration parfois complexe et en leur permettant de se concentrer davantage sur leurs habitants.

LES SERVICES COMMUNS

LE DROIT DES SOLS

Depuis mai 2015, la communauté d'agglomération a créé un **service commun d'instruction** concernant les **autorisations d'urbanisme**, autrefois gérées par l'État.

Elle procède à présent à l'**analyse technique des dossiers**, tandis que les communes restent maîtres des accords à délivrer pour les demandes déposées par leurs habitants. Ce nouveau maillon leur permet ainsi de **maîtriser l'ensemble de la chaîne** concernant le droit des sols sur leur territoire.

En plus d'une plus grande **proximité géographique**, ce dispositif présente également l'avantage d'une **meilleure écoute** (*aussi bien pour les maires que pour les pétitionnaires*), ainsi que d'une **procédure plus rapide**, puisque les communes sont en contact direct avec les instructeurs et peuvent échanger de manière plus efficace sur les dossiers. Depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 30 septembre 2020, **1 022 dossiers** ont été instruits ou sont en cours d'instruction.

17 communes de Marne et Gondoire ont adhéré à cette mutualisation :

Bussy-Saint-Martin, Carnetin, Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches sur Gondoire, Dampmart, Ferrières-en-Brie, Gouvernes, Guermantes, Jablines, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Lesches, Montévrain, Pomponne et Pontcarré.

LA COMMANDE PUBLIQUE



Le service commun de la commande publique est ouvert aux communes depuis le 1^{er} septembre 2017.

Il permet d'offrir aux communes qui n'ont pas de service spécialisé une **facilité de gestion de leurs propres marchés** (*assistance à la définition des besoins, rédaction, procédure et exécution*).

Au-delà de l'aspect réglementaire, l'enjeu consiste également à parvenir à une véritable politique d'achat fondée sur le développement des groupements de commandes, qui dans certains domaines, permettent de profiter d'un effet volume.

200 marchés publics sont réalisés en moyenne chaque année, toutes collectivités confondues.

Dix-huit collectivités sont désormais adhérentes :

Bussy-Saint-Martin, Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches sur Gondoire, Dampmart, Gouvernes, Guermantes, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Lesches, Montévrain, Pomponne, Ferrières-en-Brie, Pontcarré, le SIVOM de Conches/Guermantes et le CCAS de Guermantes et récemment Carnetin (2020).

LES MÉDIATHÈQUES



La mutualisation du réseau des bibliothèques et médiathèques en février 2016 a permis non seulement une **mutualisation de moyens**, mais également de ressources.

Les **compétences** sont mutualisées, la **veille professionnelle** partagée, les **formations communes** et les **horaires d'ouverture** harmonisés.

Le mouvement avait été initié en 2009 avec le lancement d'un **portail internet commun**, permettant de regrouper les catalogues des bibliothèques des communes.

Cette mutualisation a permis aux habitants de bénéficier de la **gratuité de l'abonnement** et d'une carte d'emprunt unique donnant accès dorénavant à 13 sites du territoire.

Communes ayant choisi un service commun de base

(*Les bibliothèques restent gérées par leur commune et ne participent qu'à la carte commune d'abonnement, au portail et au catalogue commun.*)

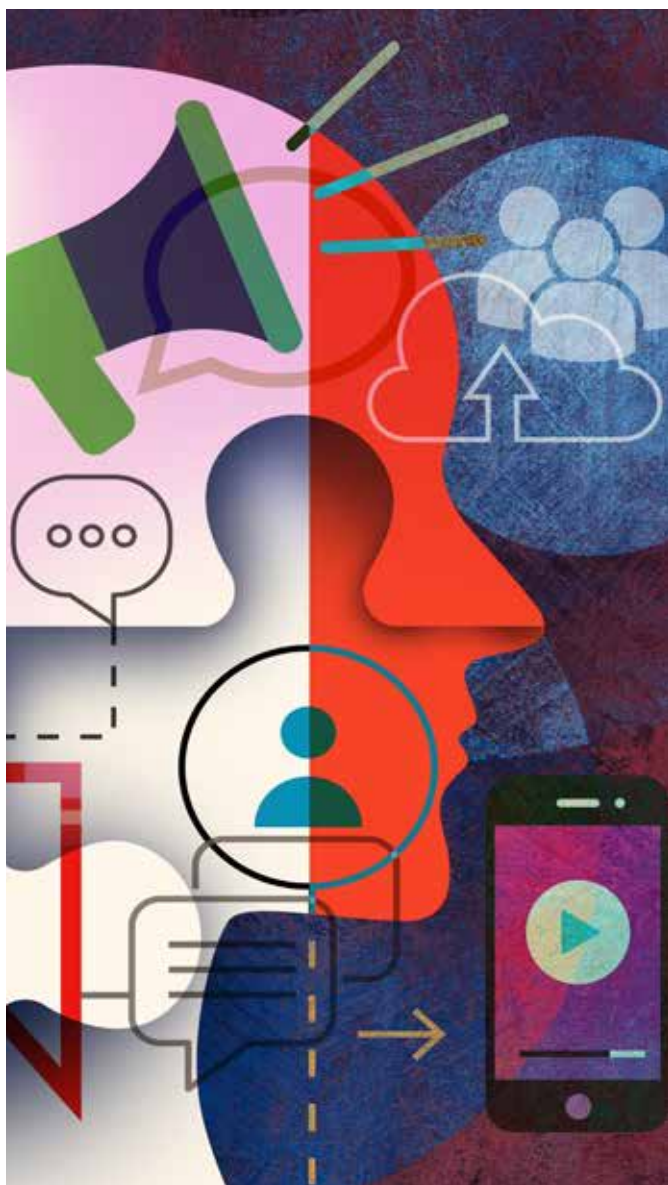
Bussy-Saint-Georges, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne, Pontcarré.

Communes ayant choisi un service commun étendu

(*Les bibliothèques sont gérées par la communauté d'agglomération*)

Lagny-sur-Marne, Montévrain, Collégien, Ferrières-en-brie, Pomponne, Chanteloup-en-Brie, Dampmart, Gouvernes, Bussy-Saint-Martin.

LA COMMUNICATION



La **mutualisation de la communication** est proposée aux communes depuis juin 2018. Ce service commun propose deux types de missions : l'assistance dans la définition des besoins et la conception graphique.

Il permet d'offrir aux communes qui n'ont pas les ressources humaines ou financières un service spécialisé avec une expertise dans le domaine de la communication.

Plusieurs communes et entités ont signé une **convention d'adhésion au service commun de communication**, à savoir : Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Lesches, Montévrain, Pomponne et le Syndicat intercommunal des Transports (SIT).

LE SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)

Le SIG est un **outil informatique et d'analyse** qui permet d'acquérir, d'organiser, de gérer, de traiter et de restituer des **données géographiques sous forme de plans et cartes**.

Il facilite ainsi la compréhension des phénomènes : Qui sont les propriétaires sur la zone étudiée ? Comment sont répartis les équipements ? Où positionner le futur projet ? Quelles sont les discontinuités ? Comment les résorber ?

Il permet donc de cartographier des données et **synthétiser des problématiques** sans recours excessif aux mots et aux tableaux.

Il permet également de structurer les relevés effectués sur le terrain afin de les rendre plus facilement exploitables.

Exemples de productions réalisées



Analyse de la répartition des inscrits au conservatoire intercommunal sur le territoire

Cartographie des propriétaires institutionnels du cadastre, analyse de la répartition des inscrits au conservatoire de Marne et Gondoire, cartographie du patrimoine des bailleurs sociaux, anamorphose de l'évolution démographique depuis 1982 (Storymap), atlas des occupations illicites des gens du voyage, portraits croisés (ITHEA CONSEIL partenaire), analyse chiffrée et cartographiée du territoire sur diverses thématiques, outil de relevé des dépôts sauvages, outil de saisie et de mise à jour terrain des arrêts de bus du territoire, cartographie interactive dans le cadre du Contrat de Transition Écologique, application grand public pour localiser les sites de distribution de masques...





AMÉNAGEMENT & URBANISME

/ Déplacements

/ Urbanisme

/ Aménagement

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est compétente en matière d'aménagement de l'espace,

à ce titre, elle réalise l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols (*instructions des autorisations d'urbanisme, permis de construire, déclaration de travaux...*), elle déploie une offre de transports publics pour favoriser la mobilité sur le territoire, elle réalise des opérations d'aménagement et d'urbanisme (*création de Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire*), et elle accompagne le Schéma de Cohérence Territoriale de Marne et Gondoire, tout ceci afin de créer un véritable lieu de vie pour ses habitants.

LES DÉPLACEMENTS

LA PROMOTION DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

- **La révision du Schéma Directeur des Liaisons Douces du 13 avril 2015.** La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé la révision de ce document cadre dont la visée est de déterminer et de planifier les actions à mettre en œuvre pour développer le vélo. En effet, l'urbanisation du territoire, l'évolution du rythme de vie et des pratiques de mobilité liées aux contraintes sanitaires, écologiques et économiques conduisent à l'expression de nouveaux besoins en termes de déplacements doux. Plusieurs items seront abordés comme les infrastructures, les services, le stationnement et le jalonnement.
- **La passerelle dédiée aux piétons et aux cycles pour enjamber l'autoroute A4 entre Bussy-Saint-Georges et Ferrières-en-Brie.** La liaison entre ces communes est identifiée comme un point dur de circulation majeur pour les modes doux qui nécessite d'être traité. La communauté d'agglomération a été déclarée lauréate en septembre 2020 de l'appel à projets sur la continuité des itinéraires cyclables lancé par les services de l'État. Une subvention à hauteur d'1 million d'euros a été attribuée pour la réalisation de ce projet, intégrant le maillage avec les itinéraires cyclables existants.
- **Le prêt de vélo gratuit.** Ce service propose des vélos à la demi-journée contre une pièce d'identité. Il est réalisé en partenariat avec l'**association Germinale** qui emploie des personnes en **contrat d'insertion**. Entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 2020, 2778 prêts de vélo ont été comptabilisés sur les 3 sites de prêts confondus, pour une durée moyenne d'utilisation d'environ 2 heures. On note une augmentation du nombre de prêts par rapport à l'année 2019, en dépit de la fermeture liée à la Covid-19.
- **La Maison des Mobilités. La demande de renseignements** de la part de visiteurs ou d'usagers a augmenté de + 33 % en 2020 comparativement à 2019 malgré une fermeture de 2 mois.
- **Les ateliers d'autoréparation itinérants.** Une nouvelle formule est en cours d'expérimentation pour le service des ateliers d'autoréparation de vélos qui se tenaient jusqu'à cet été au sein de la Maison des Mobilités de Marne et Gondoire située à Lagny-sur-Marne et exclusivement les samedis. Les mécaniciens vélos de la MIIIE se déplacent désormais au plus près des habitants et dans un maximum de communes, deux jours par mois. Le succès est au rendez-vous puisque la fréquentation a triplé comparativement à 2019 avec 47 participants lors des 5 derniers ateliers.



9 ARRÊTS CRÉÉS
et 6 arrêts de bus mis
en accessibilité en 2020



1 577
PERSONNES
RENSEIGNÉES
à la Maison
des Mobilités
au 30/09/2020



47 PARTICIPANTS
aux 5 premiers ateliers
d'autoréparation mobiles



38 STATIONS
ÉCOMOBILITÉ
et 17 véhicules élec-
triques en libre service



LA CRÉATION DE POINTS D'ARRÊT ET LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS DE BUS EXISTANTS SUR LES LIGNES 27 ET 44

Le développement fin 2019 de **la ligne 44** qui effectue un circuit interne à Bussy-Saint-Georges, a permis de désenclaver le secteur nord-est de la commune et de favoriser l'accès à la zone d'activité Gustave Eiffel. Pour accompagner cette amélioration de l'offre, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a créé 3 nouveaux points d'arrêt pour assurer le doublement de la ligne et réalisé la mise en accessibilité de 3 arrêts de bus situés dans la zone d'activités dont elle est gestionnaire.

Depuis le 4 novembre 2019, **la ligne 27** permet une meilleure desserte inter-quartier à Ferrières-en-Brie ainsi qu'un meilleur rabattement vers la gare RER A à Bussy-Saint-Georges.

Cet accroissement de l'offre a concordé avec la réalisation de 6 nouveaux arrêts de bus et l'engagement de travaux pour la mise en accessibilité de 3 arrêts de bus desservis par la ligne. L'ensemble de ces travaux sont achevés.

REQUALIFICATION DU PÔLE GARE BUSSY-SAINT-GEORGES

Le pôle gare de Bussy-Saint-Georges **est en cours de réaménagement depuis janvier 2017**, l'objectif étant de repenser la mobilité du pôle face à la forte hausse de fréquentation constatée (10 000 usagers/ jour).

Les travaux qui avaient repris en juin 2019 ont permis de finaliser cette année la pose des abris bus, des mâts d'éclairage et la plantation des arbres sur les voiries qui étaient prévues.

Les travaux se poursuivront en 2021 sur le reste du pôle gare et permettront notamment d'implanter la première station sécurisée pour le stationnement des vélos et par ailleurs, fortement attendue. À l'issue de ces interventions, les espaces publics du pôle gare de Bussy-Saint-Georges seront totalement dédiés aux circulations douces, avec un espace central réservé aux piétons, facilitant les liaisons entre la gare principale et le second accès RER.

L'URBANISME

Composé d'espaces urbains, naturels et agricoles, le territoire de Marne et Gondoire représente un équilibre que les élus souhaitent préserver en cohérence avec le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF) et le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP). Afin de respecter cet équilibre, le territoire de Marne et Gondoire a fait le choix de se doter en 2013 d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce dernier détermine les orientations en matière d'aménagement et de développement durable à l'horizon 2020-2025.

LA RÉVISION DU SCOT

Engagée dès 2017 par les élus communautaires, la révision du SCoT porte deux ambitions : intégrer les communes de Jablines, Ferrières-en-Brie et Pontcarré et prendre en compte l'évolution des projets d'aménagement, des documents de rang supérieur et du contexte législatif.

L'année 2019 a permis de valider une première fois le projet de SCoT révisé en conseil communautaire le 27 mai 2019.

Véritable feuille de route de l'agglomération, le SCoT prévoit d'accueillir **133 000 habitants** en 2030, avec les objectifs suivants :

+ 13 062 nouveaux logements

+ 9 800 emplois à créer.

Le projet a ensuite été soumis à plus de 70 partenaires, avant d'être porté à la connaissance du public et soumis à enquête pendant un mois au cours de l'automne 2019. La commission d'enquête publique du SCoT a rendu son rapport d'enquête et ses conclusions, émettant un avis favorable au projet de SCoT. L'État, a également rendu un avis favorable au projet.

L'État note la très bonne qualité globale du projet de SCoT de Marne et Gondoire, qui reflète à la fois la réelle volonté de développement portée par la communauté d'agglomération, et la bonne prise en compte de l'ensemble des problématiques identifiées par l'État sur le territoire.

La "version 2" du SCoT a été validée par les élus du conseil communautaire le 7 décembre 2020.

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis avril 2015, le service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols réalise les instructions des autorisations d'urbanisme confiées par les communes. Ces dernières restent maîtresses des dépôts de demandes par les pétitionnaires et le maire signe les avis et les notifie au demandeur. Le service urbanisme réalise l'instruction du dossier fourni par la commune et lui propose un projet d'arrêté. Ce service peut être amené à rencontrer directement le pétitionnaire. La convention proposée par la communauté d'agglomération a été adaptée à chacune des 17 communes qui ont fait le choix de rejoindre le service commun.



4 AXES
stratégiques
pour le SCoT



1 SCOT RÉVISÉ
approuvé
fin 2020



132 000€
de subventions et dota-
tions mobilisées auprès
de l'État et de la Région
pour la révision du SCoT



1 022 DOSSIERS
INSTRUITS OU
EN COURS
D'INSTRUCTION
depuis le 1^{er} janvier
jusqu'au 30 septembre
2020

L'AMÉNAGEMENT

L'aménagement de l'espace vise l'organisation d'ensemble, le fonctionnement global d'un territoire, où s'imbriquent différents lieux de vie, supportés par un élément fondamental : le sol, c'est-à-dire la ressource foncière, dont il s'agit notamment de rationaliser les usages. Il est donc question de proposer aux habitants de Marne et Gondoire un cadre de vie de qualité et un territoire fonctionnel répondant à leurs besoins principaux et respectant les règles d'urbanisme qui s'imposent. Afin de mener à bien ces opérations d'aménagement, Marne et Gondoire a créé en 2012, la société publique locale d'aménagement (SPLA) *Marne et Gondoire Aménagement*. La réalisation des opérations est déléguée via des traités de concession signés entre la communauté d'agglomération et *Marne et Gondoire Aménagement*.

ZAC DU GRIMPÉ À POMPONNE

En 2012, Marne et Gondoire Aménagement signe la concession d'aménagement du Grimpé à Pomponne. En 2017, une **nouvelle étude de faisabilité** est réalisée afin de proposer un projet plus ambitieux avec une qualité architecturale respectueuse du patrimoine bâti et arboré des lieux. Le projet prévoit de **conserver le parc et la magnifique villa palladienne**, où seront aménagés **6 ou 8 logements haut de gamme**.

Situé à moins de 5 minutes à pied de la gare SNCF Lagny-Thorigny sur un terrain d'un peu plus de **3 hectares**, l'aménagement du site permettra à terme, la **création d'environ 160 logements** répartis autour d'un vaste parc communal.

En 2020, Marne et Gondoire Aménagement a élaboré le projet du parc public et continué le travail d'encadrement du groupement de promoteurs afin de déposer un permis de construire ainsi qu'une déclaration de travaux pour la villa palladienne.

ZAC SAINT-JEAN À LAGNY-SUR-MARNE

En 2012, le projet de la ZAC Saint-Jean est lancé pour une superficie de **13 hectares** (site de l'hôpital, l'école Leclerc et la Résidence Rothschild). En mai 2014, Marne et Gondoire acquiert la maîtrise foncière du site.

Après **l'ouverture de la maison de santé et la première mise à l'habitation en 2019**, la SPLA Marne et Gondoire Aménagement a continué les travaux d'aménagement des espaces publics. Les voiries s'ouvrent à la circulation, afin de permettre les prochaines mises à l'habitation échelonnées entre fin 2020 et début 2021 pour les programmes EMMAUS Habitat et ARC promotion.

Les chantiers des lots privés ont également débuté courant 2020 avec notamment le démarrage des travaux du lot T (OGIC), du lot PL2b (Arc promotion) ainsi que du lot OPQ pour l'EPHAD réalisé par FSM.

ZAC CŒUR DE VILLAGE À COLLÉGIEN

Marne et Gondoire Aménagement a procédé à la commercialisation du lot de la Phase 1 auprès du promoteur FSM pour la **réalisation de 75 logements dont 26 en accession**. Le permis de construire a été obtenu à l'été 2020 et la signature de l'acte de vente se fera en fin d'année.

En parallèle, le projet a été retravaillé dans sa globalité afin de proposer une programmation équilibrée financièrement et répondant aux besoins de la commune avec **plus de 50% de logements sociaux**.

De plus, une partie des terrains de la phase 2 ont été achetés par Marne et Gondoire Aménagement auprès de l'établissement public foncier afin de pouvoir y intégrer le terrain de foot appartenant à la commune de Collégien.



RÉSEAU DE CHALEUR

L'intercommunalité a déployé, via son délégataire Bussycomore Énergie, un réseau de chaleur dans la ZAC du sycomore à Bussy-Saint-Georges ainsi qu'au niveau de l'entrée de ville.

Ce sont ainsi 7 sous-stations qui ont été raccordées, soit près de 820 logements sur les 4 500 prévus à terme (en plus des équipements publics) en 2026. Les travaux concernant la chaufferie ont débuté au mois de novembre 2020 pour une mise en service au mois d'octobre 2021.



**7 OPÉRATIONS
D'AMÉNAGEMENT**
signées avec la SPLA
"Marne et Gondoire
Aménagement"



13 HECTARES
Superficie totale de la
ZAC Saint-Jean





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TOURISME & NUMÉRIQUE

/ Aménagement des ZAE

/ Promotion & animation du tissu économique

/ Le développement numérique

/ Le tourisme

L'action économique de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'articule autour de plusieurs pôles,

tels que l'aménagement et la gestion de nouvelles zones d'activités économiques de qualité visant à conforter le tissu économique local et à attirer de nouvelles entreprises ainsi que le soutien et l'accompagnement à la création d'entreprises. Elle s'est également engagée à promouvoir le tourisme, véritable levier économique du territoire, ainsi qu'à offrir l'accès à la montée en haut débit numérique à ses habitants.

L'AMÉNAGEMENT DES ZAE

Marne et Gondoire compte 24 zones d'activité économique (ZAE) en activité (dont une en cours de requalification), 2 en cours de réalisation et 2 projets futurs (représentant une offre foncière de plus de 100 hectares). La communauté d'agglomération est chargée de la gestion des espaces publics de ces zones : entretien des voiries, du mobilier urbain, des espaces verts, éclairage, etc. L'ensemble du territoire accueille au total plus de 11 000 entreprises et environ 42 000 emplois.

ZAE DE MARNE ET GONDOIRE

Afin d'assurer la **pérennité et l'attractivité** de ses deux plus anciennes zones d'activités économiques (*Zone industrielle de Lagny-sur-Marne et la ZAE de la Courtillière à Saint-Thibault-des-Vignes*), la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a décidé de les requalifier et de les fusionner pour former la **ZAE Marne et Gondoire** (*130 hectares, 425 entreprises, plus de 4 000 emplois*). La requalification en cours porte sur les liaisons douces, l'assainissement, les voiries, l'éclairage, la signalétique, le haut débit et le management environnemental.

ZAE DES VALLIÈRES À THORIGNY-SUR-MARNE

Située sur le plateau de Thorigny-sur-Marne, cette zone d'activité de **14 hectares** accueille actuellement **48 entreprises** (*PME principalement*) et plus de **300 emplois**. Inauguré en octobre 2017, le nouvel Intermarché des Vallières accueille une galerie marchande avec plusieurs commerces et une station-service. La deuxième phase du projet permettra la réalisation d'un espace commercial, de loisirs et de services d'une surface de plancher maximum de 8.700 m².



**PLUS DE 10 000
ENTREPRISES**



**PLUS DE 40 000
EMPLOIS**



**91,5 %
DES ENTREPRISES
sont des TPE
(moins de 10 salariés)**

Projet de construction dans la ZAE de Marne et Gondoire





Carré Haussmann à Jossigny



886

NOUVELLES ENTREPRISES
implantées à fin octobre 2020



**24 ZONES
D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES**

ZAC DU CLOS DES HAIES SAINT ELOI À CHALIFERT

Cette zone d'activité économique de **12,5 hectares** sera composée de lots de tailles variées permettant de répondre à la demande des entreprises locales tout en participant au développement économique du territoire intercommunal.

À échéance 2024, ce projet, ancré dans le respect du développement urbain durable, prévoit la **construction de 64 000 m² de surface plancher**.

PARC D'ACTIVITÉ DE LAMIRAUT À COLLÉGIEIN

Ce Parc d'Activité Économique s'étend sur **37 hectares**, et regroupe aujourd'hui **près de 100 entreprises et plus de 1 100 emplois**. Démarrés en 2009, les travaux sont en cours d'achèvement pour les derniers lots.

Cet espace accueille des **bureaux et des activités industrielles** et s'inscrit dans une logique de qualité environnementale travaillée entre la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, l'établissement aménageur EPAMarne et la commune de Collégien. Prochainement, un espace de services pour les entreprises verra le jour à l'entrée du parc.

ZAE DU PRÉ AU CHÊNE À JOSSIGNY

Accueillant d'ores et déjà l'antenne de Marne-la-Vallée du Grand Hôpital de l'Est Francilien (environ 2 300 salariés), la ZAE de Jossigny se dote également d'un programme ambitieux de bureaux haut de gamme nommé "**le Carré Haussmann**". La première phase a été livrée et accueille des activités souvent liées au milieu médical, mais pas seulement. En tout, quatre bâtiments offrant des surfaces de bureaux modulables seront réalisés. Destinés à la location ou à la vente, les bureaux proposés peuvent offrir des surfaces très diverses : **de 18m² jusqu'à 3 000 m²**. Aujourd'hui, la ZAE s'étend **sur près de 27 ha** et regroupe déjà **48 entreprises et 2 550 emplois** (dont l'hôpital).



LA PROMOTION & L'ANIMATION DU TISSU ÉCONOMIQUE

Afin de créer les conditions favorables au dynamisme économique du territoire, la communauté d'agglomération a mis en place un certain nombre d'actions et de services visant à faciliter les relations avec les entreprises, valoriser le tissu économique et créer une identité économique au territoire. Marne et Gondoire est doté d'outils lui permettant d'assurer un suivi et une veille du tissu socio-économique, des zones d'activités économiques, de l'immobilier d'entreprise et du foncier.

INTERLOCUTEUR DES CHEFS D'ENTREPRISE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a pour mission de répondre aux **demandes des chefs d'entreprise** du territoire ou externes à celui-ci. Elle se positionne en tant qu'**interlocuteur local privilégié** en assurant la **mise en réseau** avec les personnes ressources selon les demandes.

LES RENDEZ-VOUS ÉCONOMIQUES

Marne et Gondoire organise et participe à des rencontres économiques animées pour apporter des informations et des réponses concrètes, favoriser le partage et le retour d'expérience sur les problématiques économiques, sociales, environnementales et réglementaires. La crise sanitaire interdisant, puis encadrant strictement les regroupements physiques, a restreint de fait le nombre d'animations économiques. Néanmoins, 7 rendez-vous économiques ont pu avoir lieu en présentiel (en respectant les contraintes sanitaires) ; d'autres ont été organisés en visioconférence.

LA PERMANENCE "PROJET DE CRÉATION OU REPRISE D'ACTIVITÉ"

Les habitants de Marne et Gondoire souhaitant développer une activité économique, créer leur propre activité ou ayant récemment créé leur entreprise, peuvent bénéficier depuis 2009, d'un accompagnement individuel par un conseiller en création d'entreprise.

Depuis début 2019, ce service permet dorénavant d'assurer une mission de pré-diagnostic, d'accompagnement et de conseils, afin de faire émerger et amorcer les projets des futurs entrepreneurs implantés sur le territoire de Marne et Gondoire, en vue d'intégrer d'autres dispositifs d'accompagnement (*notamment le programme Entrepreneur #LEADER de la Région Île-de-France*).

À la fin octobre 2020, **29 porteurs de projets ont été accueillis dans le cadre d'entretiens individualisés** (en présentiel ou en distanciel). En complément à ce service, Marne et Gondoire a passé depuis 2006 une convention avec la plateforme Initiative Nord Seine-et-Marne, permettant aux jeunes chefs d'entreprise ou repreneurs du territoire de bénéficier d'un prêt d'honneur allant de 5 000 à 23 000 €.



7

RENDEZ-VOUS ÉCONOMIQUES

en 2020, plus de 100 chefs
d'entreprises mobilisés

Depuis la création
du service

"PERMANENCE PROJET DE CREATION OU REPRISE / DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉ"



312

PORTEURS DE PROJET
ont été reçus



466
RENDEZ-VOUS
INDIVIDUELS
ont été assurés



+ DE **65** ENTREPRISES
créées



73 500 M²
DE LOCAUX
PROFESSIONNELS

LA PERMANENCE "AIDE AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ"

Face à la crise sanitaire et économique actuelle, Marne et Gondoire propose depuis le 1^{er} octobre 2020 une **permanence gratuite destinée aux chefs d'entreprise en difficulté**. L'objectif est d'étudier, conseiller et diriger au mieux le chef d'entreprise pour éviter toute défaillance de sa société.

ACCOMPAGNEMENT À L'IMPLANTATION

En 2020, 36 nouvelles demandes d'implantation ont été traitées. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a orienté les chefs d'entreprise selon leurs critères de recherche vers des commercialisateurs, aménageurs, promoteurs (89 % des demandes concernaient des locaux commerciaux/bureaux, et 11% du foncier).

"FONDS RÉSILIENCE ÎLE-DE-FRANCE ET COLLECTIVITÉS"

En juin 2020, La Région Île-de-France, la Banque des Territoires et les collectivités territoriales franciliennes ont mis en place une avance remboursable exceptionnelle en cette période de crise sanitaire. L'objectif est de **soutenir la relance de l'activité des TPE/PME** en apportant une solution de financement des coûts liés aux adaptations indispensables à la reprise et au maintien de l'activité (investissement matériels et immatériels pour répondre à la nouvelle donne sanitaire, réapprovisionnement...).

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a abondé ce fonds à hauteur de 161 880 euros. À fin décembre 2020, 66 entreprises ont sollicité cette aide ; **18 dossiers ont reçu un avis favorable** (représentant un montant total obtenu de 357 498 euros), 29 dossiers ont été jugés irrecevables, 8 dossiers ont reçu un avis défavorable, et 11 sont en cours d'instruction.

ANNUAIRE DES ENTREPRISES DE MARNE ET GONDOIRE

Afin de favoriser et d'inciter la consommation locale, un annuaire des entreprises du territoire a été mis en ligne en septembre 2020 sur le site internet de la communauté d'agglomération. Il permet de trouver facilement et d'avoir des informations sur chaque acteur économique local. À travers un espace personnalisé, cet annuaire donne la possibilité aux chefs d'entreprise de compléter et renseigner eux-mêmes les informations les concernant.



LE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique et pour fournir à chaque habitant de Marne et Gondoire un accès au réseau numérique à très haut débit, la communauté d'agglomération a confié au syndicat Seine-et-Marne Numérique l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement et d'aménagement de la fibre optique. Le raccordement de la fibre à l'abonné (FTTH) a commencé depuis 2020 pour un achèvement horizon 2022 sur l'ensemble du territoire. Nous vous invitons à vérifier votre éligibilité sur le site des opérateurs qui vous indiqueront si votre domicile est ou non éligible à la fibre.

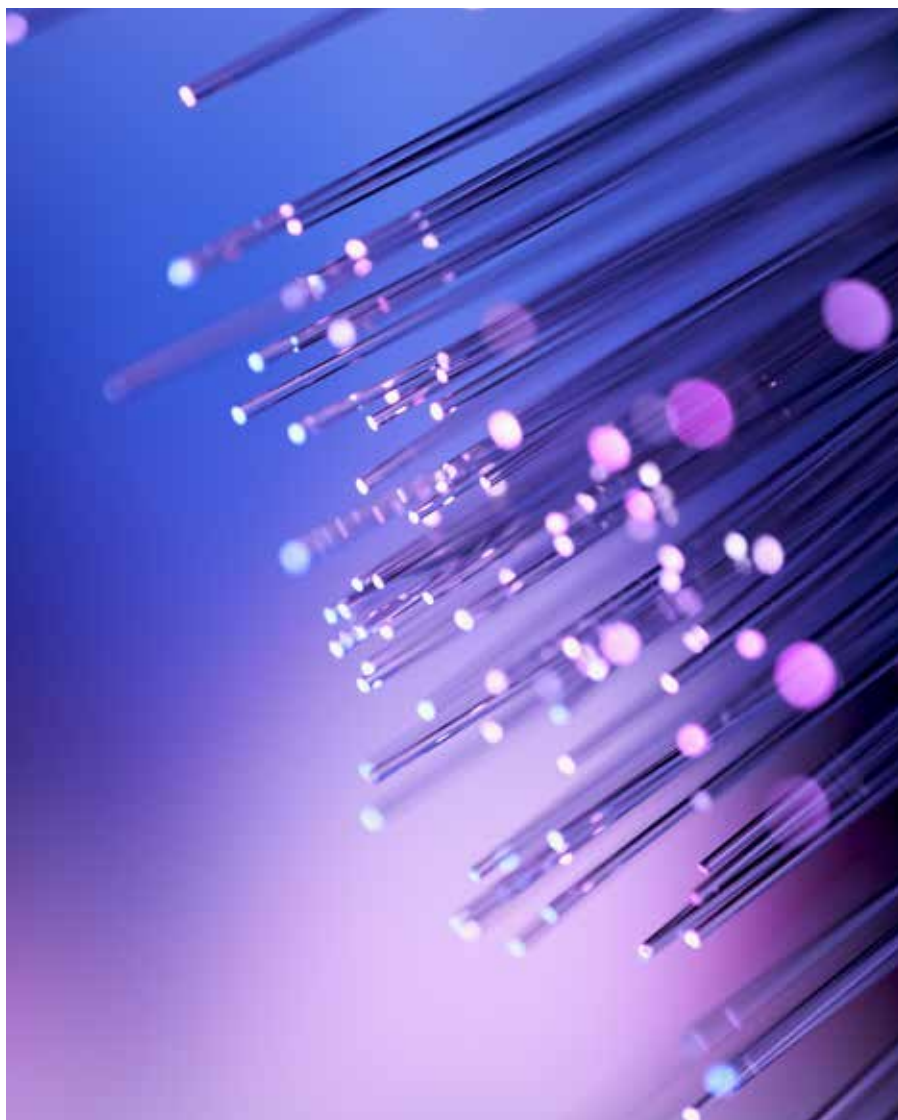
Dans un premier temps, les villes éligibles selon l'ARCEP (*l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes*), ont bénéficié d'une montée en débit en 2017.

La prochaine étape consiste à déployer la fibre optique jusque chez l'habitant.

Seine-et-Marne Numérique est en charge de déployer la fibre jusqu'à l'abonné pour les villes de **Carnetin, Chanteloup-en-Brie, Conches sur Gondoire, Dampmart, Guermantes, Jablines, Jossigny, Lesches, Montévrain, Pomponne, Ferrières-en-Brie et Pontcarré** avec une finalisation entre 2021 et 2022.

Pour les communes en **zones d'initiatives privées, Bussy-Saint-Martin, Gouvernes et Thorigny-sur-Marne** sont déployées par l'opérateur **SFR** et **Bussy-Saint-Georges, Chailfert, Collégien, Lagny-sur-Marne et Saint-Thibault-des-Vignes** sont déployées par l'opérateur **Orange**, avec une finalisation entre 2021 et 2022.

Tous les opérateurs commercialiseront leurs offres sur tout le territoire.



QU'EST-CE QUE LA FIBRE OPTIQUE ?

Une fibre optique est un **fil de verre ou de plastique**, plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière.

Il en existe plusieurs technologies, la plus performante étant la **FtTH (Fiber to the Home)**.

C'est la plus chère et complexe à mettre en oeuvre par rapport aux autres car elle nécessite de déployer la fibre jusqu'à l'abonné, mais étant évolutive, c'est également la plus pérenne.



Un très haut débit
d'au moins

100 MÉGABITS/S



Déploiement de la fibre
optique d'ici 2022
pour les

**20 COMMUNES
DU TERRITOIRE**



8 MOIS de phase
d'études

7 MOIS de travaux

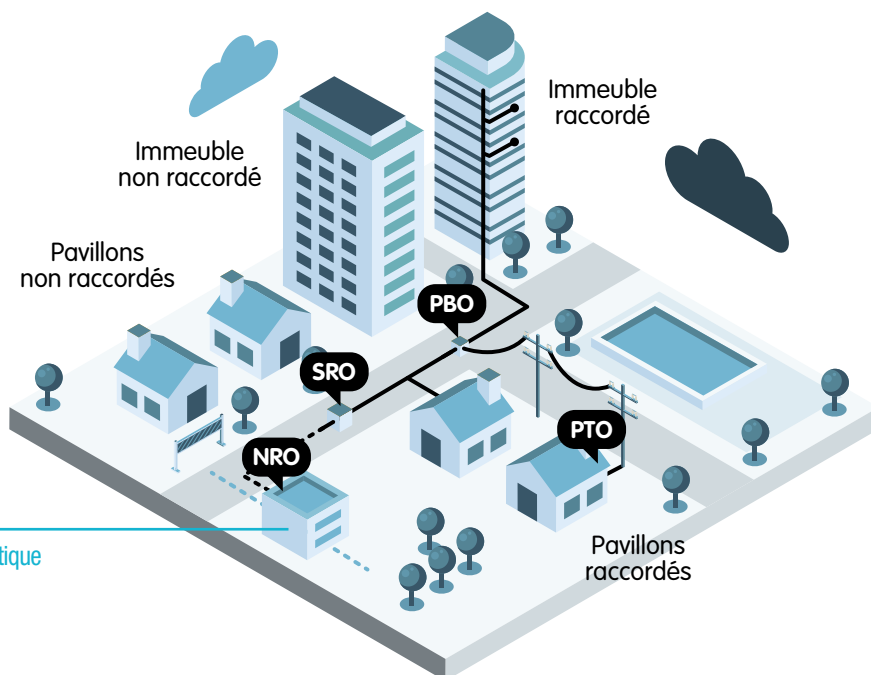
QU'EST-CE QUE LE NŒUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE (NRO) ?

Le NRO est le cœur du réseau. C'est de ce bâtiment que partent tous les signaux (internet, télévision, téléphonie) desservant les habitants de plusieurs communes à la fois.

COMMENT LA FIBRE ARRIVE CHEZ VOUS ?

- 1 - Des câbles partent du NRO vers les domiciles des abonnés.
- 2 - La première partie du réseau d'accès, appelée "transport" va du NRO jusqu'au SRO (sous-répartiteur optique). La seconde, "distribution" va du SRO au PTO (Point de Terminaison Optique), et est située chez l'abonné. En chemin, la fibre transite par le PBO (Point de Branchement Optique), généralement placé sur le palier ou à proximité de la maison.
- 3 - Du NRO au SRO, il faut faire passer des câbles par les infrastructures de génie civile existantes souterraines, (ouverture d'une chambre tous les 1 à 2 km, nécessitant des points de soudure de la fibre).
- 4 - Petit à petit, on aboutit au sous-répartiteur optique appelé aussi armoire de mutualisation ou point de mutualisation de zone (PMZ).
- 5 - Plus loin, un point de branchement optique (PBO) est installé au plus près des habitations dans la colonne montante de l'immeuble, en aérien sur un poteau, ou en façade.
- 6 - Dans le cas d'un immeuble, il ne reste alors plus qu'à remonter jusqu'à l'abonné en passant la fibre dans les différents étages et en installant un petit boîtier de terminaison optique qui permet de desservir jusqu'à six appartements.

La dernière étape consiste à tirer la fibre jusqu'au domicile de chaque abonné et lui installer une prise fibre optique sur laquelle sera branchée la box.



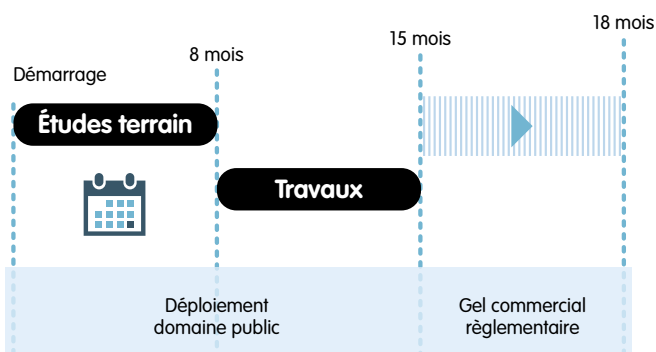
Déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné

QUAND LA FIBRE ARRIVERA CHEZ VOUS ?

Les différentes études pour raccordement ont commencé sur la fin d'année 2019.

La phase d'étude dure 8 mois (étude de voiries, relevé de boîtes aux lettres, etc.) puis se poursuit par la phase de travaux plus longue (tirage des réseaux fibres, construction des points de mutualisation ou autres points de raccordements).

Durant la période de 3 mois, imposée par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP), les infrastructures de transport de données Internet sont inactives. Pendant cette période, aucun raccordement ne peut être effectué.



Il vous appartient par la suite de tester votre éligibilité sur l'opérateur de votre choix via leur site internet pour souscrire à une offre fibre.



LE TOURISME



Le tourisme est une composante de la compétence développement économique qui s'exerce notamment à travers les missions confiées à l'office de tourisme intercommunal, Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC) créé en décembre 2005 par la communauté d'agglomération.

L'office de tourisme assure :

- L'**accueil et l'information touristique** sur le territoire de Marne et Gondoire
- La **promotion touristique** du territoire
- L'organisation d'**événements** à portée touristique en lien avec les acteurs locaux
- La gestion de la **halte fluviale** à Lagny-sur-Marne, du **Moulin Russon** à Bussy-Saint-Georges, de la **Maison de la Nature** à Ferrières-en-Brie et du Moulin de Belle-Assise à Jossigny.

Il accueille les visiteurs dans l'espace situé rue du chemin de fer à Lagny-sur-Marne.

L'office de tourisme assure par ailleurs la billetterie des centres culturels, grands événements intercommunaux et sites partenaires. Des visites guidées de Lagny-sur-Marne sont proposées (*adultes et scolaires*). Du centre historique aux bords de Marne, l'histoire de la ville est ainsi mise en valeur.



5 000 ACTES
DE RENSEIGNEMENTS
en 2020



86%
TAUX DE CONFORMITÉ
aux exigences nationales
de qualité



225 PERSONNES
dont 81 scolaires
ont suivi les visites guidées
de Lagny-sur-Marne



GRANDES ORIENTATIONS & RÉALISATIONS

Un réseau autour de la valorisation du patrimoine de Marne et Gondoire

- Les **Journées Européennes du Patrimoine** sont chaque année l'occasion de nouveaux échanges au service du patrimoine des communes. Cette année, le château de Jossigny a été particulièrement mis en lumière grâce à l'exposition collective *Frontières Traversées*.
- **L'office de tourisme a créé 10 parcours de découverte ludique** sur l'application numérique gratuite Baludik. Les 640 téléchargements sont autant d'occasions de valoriser le patrimoine des communes de Marne et Gondoire.
- Cet été Lesches, Carnetin et Chalifert ont dévoilé leurs petites histoires au cours de balades commentées par des habitants passionnés. C'est la série "Promenons-nous dans ..." des petits groupes pour respecter les consignes sanitaires... en attendant de renouveler l'opération l'an prochain.
- Après un grand nettoyage et une remise en état de certains éléments, le Moulin de Belle-Assise à Jossigny a rouvert ses portes pour le plus grand intérêt des 170 personnes qui ont suivi les visites guidées.

Sensibilisation et formation des prestataires touristiques

- L'office de tourisme a organisé des **ateliers pour les professionnels du tourisme** afin de les aider à piloter les outils numériques au service de leur activité. Il développe par ailleurs sa présence sur les réseaux sociaux afin d'assurer une visibilité maximale au territoire de Marne et Gondoire.
- Le site internet de l'office de tourisme s'est enrichi de pages dédiées aux professionnels du tourisme : hébergeurs, restaurateurs, prestataires de loisirs... mais aussi porteurs de projet pour les aider dans leurs démarches et les tenir informés des aides actuellement disponibles.
- La création d'un groupe Facebook "En Marne et Gondoire il y a tant à voir... et à faire" donne une visibilité aux acteurs locaux en relayant les bons plans et autres activités phares.

Promotion de la découverte du territoire en mode doux

- Les guides des itinéraires à pied et à vélo sont des publications plébiscitées tant par les habitants que par les touristes. Édités à **10 000 exemplaires** au total, ils sont également relayés sur l'application **Balad'Nature** et disponibles en ligne.
- La Rando Méli-Mélo a eu lieu sous la pluie le 27 septembre dernier. 250 personnes, bravant la météo, ont découvert les circuits imaginés par le Coderando 77 et les bénévoles des clubs de randonnée du territoire avant de se régaler des produits locaux présentés sur le village des saveurs au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier.

L'office de tourisme sort de ses murs pour assurer sa mission première d'accueil et d'information à bord de Marnette, un véhicule spécialement aménagé.

Dès les beaux jours, les conseillers en séjour, sont présents sur les sites majeurs (centre aquatique, Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier...) ainsi que sur les manifestations telles que les Journées des Plantes à Jossigny qui ont accueilli plus de 4500 personnes.

C'est ainsi que l'office de tourisme a pu renseigner 1000 personnes.



Fréquentation de la halte fluviale et valorisation des bords de Marne

- Le ponton de plaisance a accueilli 50 bateaux entre juin et septembre 2020. Aucun bateau étranger n'a été enregistré cette année.
- Les croisiéristes n'ont malheureusement pas sillonné la Marne cet été en raison de la crise. Nous espérons avoir le plaisir de les accueillir à l'été 2021.

Marne et Gondoire fait partie du réseau européen Riverside Cities, piloté par le Comité départemental du tourisme du Val de Marne, qui regroupe des territoires souhaitant conquérir ou reconquérir les bords de rivières ou de fleuves en milieu urbain avec notamment des usages récréatifs.

Des coopérations sont engagées et dans ce cadre des croisières ont été organisées entre les deux territoires. Les clubs nautiques (aviron, canoë) ont été accompagnés dans leur développement ouvert sur des pratiques touristiques.



50 BATEAUX
en 2020



4 100 VISITEURS
au Moulin Russon

480 VISITEURS
à la Maison de la Nature



4 500 VISITEURS
aux **JOURNÉES DES PLANTES**
au château de Jossigny



985 156 €
DE TAXE DE SÉJOUR
collectés en 2019

Le Moulin Russon, la Maison de la Nature et le Moulin de Belle-Assise

- 2020 a été une année particulière pour le Moulin Russon qui, après avoir été fermé pendant le confinement, a vu sa jauge limitée à 10 personnes. Néanmoins les promeneurs de la vallée de la Brosse ont profité des nombreuses visites proposées et à défaut de scolaires, ce sont 4 100 personnes qui ont été accueillies.
- Le jardin de la Maison de la Nature est en cours d'aménagement, des ateliers de jardinage y ont été proposés pour le plus grand intérêt de 480 personnes. L'animateur a pu se déplacer dans quelques écoles du territoire pour pratiquer en classe.
- Le Moulin de Belle-Assise à Jossigny a bénéficié d'un grand nettoyage et a ainsi accueilli 170 visiteurs.

Taxe de séjour

- La taxe de séjour est de **985 156 € pour l'année 2019**, soit une progression de 18% par rapport à 2018. La taxe de séjour additionnelle mise en place par le Département est en vigueur depuis le 26 septembre 2016 sur le territoire. Une taxe de 15% a par ailleurs été instaurée en 2018 au profit de la Région Île-de-France. Rappelons que le produit de la taxe de séjour collectée par les hébergeurs auprès de leurs clients est affecté aux dépenses liées à la **valorisation touristique et la gestion des parcs naturels**.







ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

/ Agriculture

/ Cadre de vie

/ Transition écologique

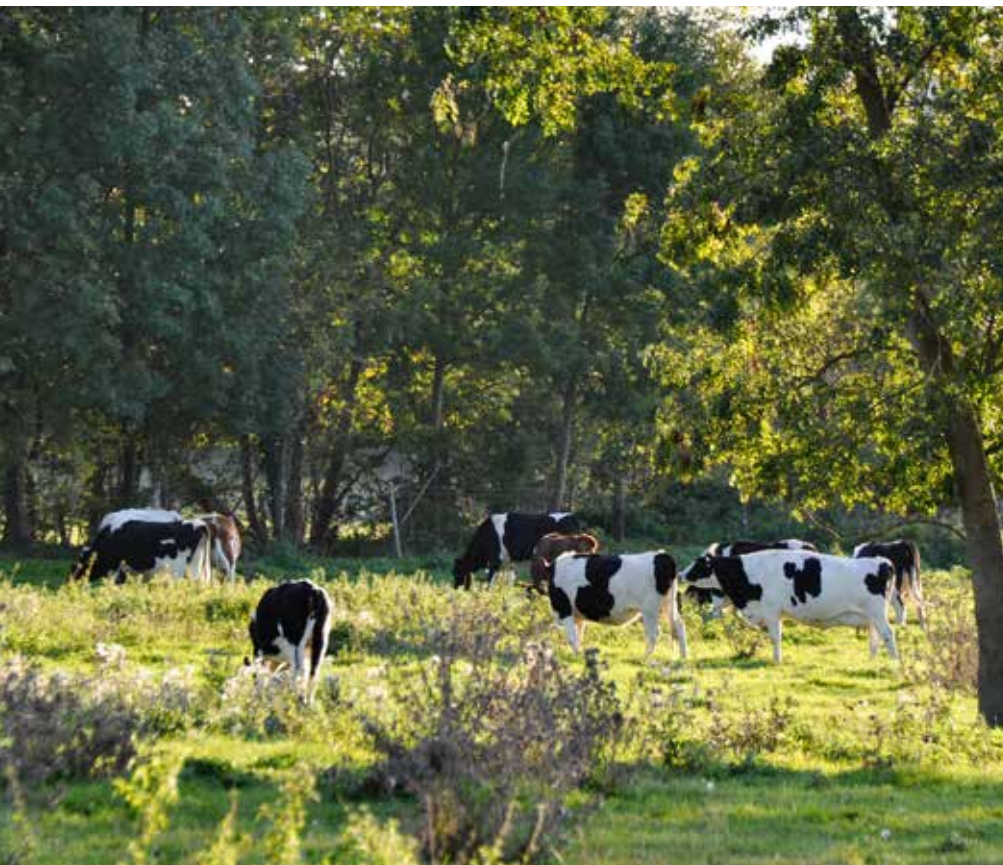
/ Préservation des milieux naturels et de la biodiversité

/ Eau et assainissement

La trame bleue occupe une place importante dans la politique environnementale de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire qui analyse notre vulnérabilité aux inondations et mène les études et travaux nécessaires à la protection de nos milieux aquatiques.

Mais pour l'intercommunalité, les problématiques environnementales ne se limitent pas à **la préservation de sa trame verte et bleue**. Si cet objectif primordial est notamment poursuivi grâce à l'outil Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbain (PPEANP) et à son plan d'actions, la communauté d'agglomération s'attache à **intégrer la dimension environnementale dans le fonctionnement global du cadre de vie de ses habitants.**

La signature de son Contrat de Transition Écologique (CTE), l'élaboration de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et de son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), la lutte contre la pollution de l'air et contre les nuisances sonores, la recherche de nouvelles sources d'énergie ou encore la définition d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT) sont autant de défis relevés pour offrir un environnement de qualité sur le territoire.



L'AGRICULTURE

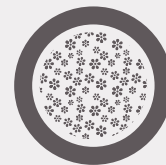
LES ACTIONS DE SOUTIEN DU PPEANP POUR LES AGRICULTEURS

Marne et Gondoire a établi, avec le concours du Département, un programme d'actions à mettre en oeuvre au cours des 10 prochaines années au sein du **Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP)**. Approuvé en 2014, ce programme comportait 34 actions établies en concertation avec les partenaires dont 44% sont terminées et 35% en cours de réalisation. Pour faire suite à la réunion de concertation en 2019, dans le cadre du projet d'un nouveau PPEANP sur **Ferrières-en-Brie et Pontcarré, le programme a été enrichi de 4 nouvelles actions**. Il comporte donc à présent 38 actions dont 14 sont terminées et 12 engagées.

En parallèle, le projet de création du PPEANP sur les communes de Ferrières-en-Brie et Pontcarré s'est affiné et a été présenté à enquête publique du 28 septembre au 28 octobre 2020. Le projet de périmètre de protection pourrait couvrir près de 349 ha sur Ferrières-en-Brie et 881 ha sur Pontcarré soit 1230 ha au total. **Ce nouveau PPEANP sera officiellement créé début 2021.**

JACHÈRES FLEURIES

Depuis 2006, Marne et Gondoire propose aux agriculteurs de mettre en place des jachères fleuries sur les parcelles non cultivées du territoire, en utilisant un mélange de semences locales et mellifères. La communauté d'agglomération fournit les graines aux agriculteurs et aux communes intéressées, et indemnise les agriculteurs sur le travail du sol (préparation, semis, entretien, destruction mécanique du couvert). Ainsi, **plus de 7 hectares ont été semés en 2020** par un agriculteur et dans 9 communes du territoire.



**7 HECTARES DE
JACHÈRES FLEURIES**
semés sur le territoire



38 ACTIONS
établies dans le cadre
du PPEANP



**50
EXPLOITATIONS**
agricoles
sur le territoire



**2 200 HECTARES
AGRICILES**, soit 20%
du territoire



**6 909 TONNES
D'EMBALLAGES**

collectées et triées par le SIETREM
en 2019



JANVIER 2021

Phase finale de l'élaboration
du PPBE



57 000 €

attribués par la Région
dans le cadre de
la subvention pour
le Fonds de propreté



+ DE 4 200 KG

de papier collectés par
l'association HORIZON
en 2018

LE CADRE DE VIE

LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Sur le territoire, les dépôts sauvages (déchets verts, issus du BTP ou ordures ménagères) sont devenus une problématique pour la préservation du cadre de vie des habitants, dégradent l'environnement et engendrent des coûts croissants liés aux opérations de nettoyage et à l'installation de dispositifs anti intrusion.

Face à l'ampleur de ces dépôts sauvages, Marne et Gondoire a sollicité et obtenu une subvention régionale à hauteur de 57 000 € dans le cadre du dispositif "**Fonds de Propreté Région**". Ce dispositif a permis la mise en place d'un plan d'actions pour la résorption des dépôts sauvages sur le territoire avec notamment l'installation de **7 nouvelles barrières anti franchissement sur les espaces naturels** et la création d'un comité technique dédié. Chaque membre du comité technique est doté d'une application mobile permettant de signaler et décrire des points de dépôts sauvages sur le territoire auprès de l'intercommunalité.

LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Les communes de Ferrières-en-Brie et Pontcarré ont été récemment intégrées au périmètre d'étude du **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)** du territoire (comportant jusqu'alors 18 communes). L'objectif du plan est la prévention des effets du bruit, leur réduction si nécessaire, et la protection des zones calmes. Celui-ci doit recenser et proposer les actions que les collectivités souhaitent mettre en place, en se basant principalement sur le diagnostic établi lors de la réalisation des cartes du bruit.

Suite à la consultation publique lancée en décembre 2020, la phase finale de l'élaboration du PPBE et l'approbation par le conseil communautaire est prévue au cours du premier trimestre 2021.

Un guide sur la lutte contre les nuisances sonores à destination des élus du territoire a été réalisé et diffusé en 2020. Un document permettant l'intégration des prescriptions du PPBE au sein des documents d'urbanisme des communes sera réalisé sous forme d'un guide et de fiches pratiques qui seront intégrées dans le guide "Du SCoT au PLU".





LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ÉLABORATION DU PCAET

Dans le cadre de la loi Grenelle I, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est tenue d'élaborer un Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) afin de répondre aux enjeux globaux et aux implications locales de la problématique Climat-Air-Énergie.

Le PCAET élaboré en concertation en 2019 a été validé le 2 février 2020 en conseil communautaire et transmis en mars aux services de l'État comme le prévoit la procédure. Suite à la réception de l'avis de la Préfecture et conformément à la réglementation, la consultation publique a eu lieu entre novembre et décembre 2020. Le PCAET sera approuvé en conseil communautaire après cette phase de concertation début 2021.

ÉLABORATION DU CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CTE)

Le 5 février 2020, en présence de la secrétaire d'État à l'écologie Emmanuelle Wargon, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a signé un Contrat de Transition Écologique (CTE) avec l'État.

Il s'agit d'un dispositif national dont le but est d'accompagner les collectivités locales dans la transformation écologique et énergétique. Le CTE fixe un programme d'actions avec des engagements précis et des objectifs de résultats. Il est co-construit avec l'État et l'ensemble des partenaires du territoire à partir de projets locaux.

Composé de 16 actions organisées autour de 4 orientations stratégiques, le CTE apporte un cadre conventionnel associant les partenaires, les entreprises, les associations et les institutions publiques autour de la transition écologique du territoire. Un comité technique avec les partenaires s'est tenu en visioconférence le 17 avril 2020 pour faire un point d'étape sur l'engagement des actions prévues et un comité de pilotage s'est réuni à l'automne 2020.



1 PROJET D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION sur le territoire



159 INTERVENTIONS DEMANDÉES POUR LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

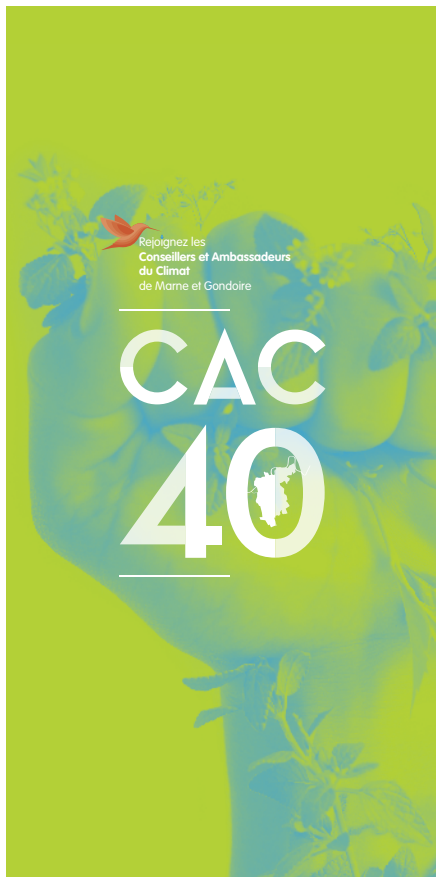
107 nids traités



150 CITOYENS VOLONTAIRES au sein du "Club climat"



4 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES au sein du Contrat de Transition Écologique



LANCEMENT DU CAC 40

La première action prévue par le CTE de Marne et Gondoire est la mise en place d'une instance citoyenne indépendante de concertation autour du climat. Sur la base d'exemples d'instance de démocratie participative, l'intercommunalité a travaillé à l'instauration d'un conseil citoyen du climat, **le "CAC 40", composé de 40 Conseillers et Ambassadeurs du Climat"**.

Outre l'objectif de former et sensibiliser ses citoyens à la fois au rôle et fonctionnement des collectivités et aux questions de transition écologique au sens large, ce conseil aura également pour mission d'impulser et de co-porter des projets qui répondent aux enjeux climatiques et aux besoins des habitants du territoire.

La communauté d'agglomération a donc lancé une campagne d'**appel à candidatures** pour intégrer le CAC 40 de Marne et Gondoire. 40 candidats seront sélectionnés sur la base de critères de représentativité fixés au préalable, prenant en compte le genre, l'âge et l'activité des candidats. Cette instance qui sera mise en place officiellement début 2021 se réunira 2 à 3 fois dans l'année, dans un lieu variable sur le territoire de Marne et Gondoire en fonction de la thématique à l'ordre du jour.

PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Marne et Gondoire a engagé en septembre 2020 une étude de Projet Alimentaire Territorial qui est l'objet de l'une des actions du CTE.

Elle se décline en 3 temps :

- la réalisation d'un diagnostic territorial prenant en compte les bassins de consommation, la précarité alimentaire, les bassins de production, le gaspillage alimentaire, etc.
- la définition d'une stratégie alimentaire
- la déclinaison de cette stratégie en plan d'action.

La **concertation avec les partenaires et habitants sera au cœur du projet**, conformément au fil conducteur CTE. Un atelier sur la vulnérabilité alimentaire s'est tenu en décembre 2020.

POTENTIEL DE MÉTHANISATION

Marne et Gondoire a engagé une étude de faisabilité d'**une unité de méthanisation sur l'ensemble du territoire**.

La première phase de cette étude, le diagnostic du potentiel, a été finalisée et présentée en comité le 22 septembre 2020.

La seconde phase axera le travail sur deux scénarios, la mise en place d'une unité de méthanisation et le développement de la micro-méthanisation.

Le rendu de cette étude est prévu pour janvier 2021.



LA PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ

POLLUTION LUMINEUSE / TRAME NOIRE

Le développement des sociétés humaines s'est traduit par une urbanisation massive ces dernières décennies, qui s'est elle-même accompagnée d'une démultiplication des éclairages artificiels nocturnes. Ceux-ci génèrent une pollution lumineuse qui a de nombreuses conséquences sur la biodiversité : dégradation et fragmentation des habitats naturels, dérèglement des cycles biologiques, perturbation des relations proies-prédateurs... Il apparaît donc indispensable de **préserver et restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne : la Trame noire**.

En octobre 2020, la communauté d'agglomération a engagé une étude pour réaliser une trame noire sur le territoire et élaborer un plan d'action pour la préserver voire la renforcer. Complétant la trame verte et bleue, la trame noire vise à préserver les espèces et leur habitat de la pollution lumineuse en définissant des zones sensibles où porter plus particulièrement l'attention des pouvoirs publics. Cette étude comportera deux phases :

- la réalisation d'un diagnostic du territoire : présentation de la faune impactée, présentation et analyse des différentes zones à enjeux du territoire, données lumineuses du territoire et mise en évidence et hiérarchisation des points de blocage potentiels
- la définition du plan d'actions "préservation et valorisation de la trame noire"

Cette étude est une des actions du CTE signé en février 2020 et se fera, conformément au fil conducteur de ce dernier, en concertation avec les partenaires et habitants.

Par ailleurs, le 2 octobre 2020, la 7^{ème} édition des **ateliers de la biodiversité s'est concentrée sur le thème de la trame noire, la pollution lumineuse et la biodiversité nocturne**. Ces ateliers ont réuni 52 personnes et ont été retransmis en direct sur internet.

LES ZONES HUMIDES

- Plan d'actions des zones humides

Afin d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réglementation liée à la protection des zones humides, Marne et Gondoire a missionné l'Association pour la Valorisation des Espaces Naturels du Grand Voyeux (AVEN) pour mener des prospections et **caractériser ou non la présence de zones humides sur des secteurs pré-identifiés du territoire**. Ces études portent sur les secteurs définis par le croisement des opérations d'aménagement programmées de tous les PLU du territoire croisées avec la cartographie des zones humides potentielles établie par l'État. Une première campagne de prospections a été menée en 2020 et une seconde aura lieu en 2021. Les résultats de ces prospections terrain permettront aux porteurs de projets d'aménagements (communes, communauté d'agglomération et privés) de lever tous doutes sur la présence d'une zone humide dans les périmètres des projets programmés et dans le cas contraire mieux prendre en compte dans leurs projets la présence éventuelle d'une zone humide.

- Journée mondiale des zones humides

Dans le cadre des journées mondiales des zones humides, Marne et Gondoire organise chaque année avec l'AVEN du Grand Voyeux, une sortie découverte du Marais du Refuge et de ses oiseaux. Cet événement a eu lieu le dimanche 11 octobre 2020 a réuni 29 personnes. Après une présentation de l'écologie du marais, les participants ont pu partir à la découverte des richesses naturelles de ce milieu humide et notamment des oiseaux en halte migratoire. La sortie s'est clôturée par une collation locale, fournie par la ferme de Saint-Thibault.



Le Parc Nature à Lagny-sur-Marne

AMÉNAGEMENTS DES BORDS DE MARNE

• À Thorigny-sur-Marne et Dampmart

Dans la continuité des travaux d'aménagement des bords de Marne allant de l'aqueduc de la Dhuis à Dampmart jusqu'au quai de Marne à Thorigny-sur-Marne (3,5 km de berges), Marne et Gondoire a engagé en septembre 2019 la 3^{ème} et dernière tranche de travaux, située le long du talus SNCF. Ces travaux qui ont pour objectif de "re-naturer" et stabiliser des berges artificialisées et dégradées, ainsi que de réaliser un cheminement piéton et cycle sécurisé, se sont achevés en juin 2020. Les travaux ont été suivis par un expert écologue afin de prendre en compte dans la conduite de chantier les enjeux environnementaux.

• À Lagny-sur-Marne

Le projet de valorisation du quai de la Gourdine à Lagny-sur-Marne s'inscrit dans la poursuite du projet d'aménagement de la rive opposée de la Marne à Thorigny-sur-Marne et Dampmart. **Ces deux projets conjuguent renaturation des berges et aménagement de promenades.** Le linéaire de berges concernées s'étend sur 1 km entre le square de la Gourdine et le square du Canada (exclu), les prairies humides autour du ru du Bras Saint-Père sont incluses dans le projet.

Les travaux de la première des 5 phases de travaux au niveau du **Parc Nature**, ont démarré en octobre 2019, dans le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux. Un écologue expert est par ailleurs missionné pour garantir le bon respect de ces mesures.

Le ru du Bras Saint-Père est la colonne vertébrale du parc constitué des deux zones humides. **C'est une zone à la biodiversité remarquable où le ru peut s'exprimer et où l'eau est mise en valeur.** Il s'agit également d'une zone d'expansion du ru limitant ainsi sa mise en charge. C'est aussi un espace de mise en valeur d'une faune et d'une flore riche en lien avec les zones

humides de la Marne. Une zone humide a par ailleurs été remise en état, des nichoirs à chiroptères ont été posés ainsi que divers aménagements propices à l'accueil de la faune (cône de branchage, grumes, etc.). Un jeu de plateformes s'organise entre les arbres de la ripisylve le long du ru. Ces plateformes constituent **des espaces de découvertes ludiques du Bras Saint-Père et de sa biodiversité remarquable.** Les pourtours du parc sont densément boisés afin de cadrer les vues vers la Marne depuis le bas du coteau et la rue du Chariot d'Or. Une signalétique pédagogique a été mise en place afin d'informer les visiteurs de la richesse du site.

Dès le mois de septembre 2020, une seconde phase de travaux a démarré au niveau de l'avenue du Bras Saint-Père et du parc de la ferme des Saules. Ce programme prévoit notamment la réhabilitation de l'avenue et la création de stationnements venant désengorger le quai de la Gourdine, ainsi que l'aménagement d'un platelage en bois en périphérie de la zone humide.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

• Plan de gestion des cours d'eau du territoire

Fin 2017, Marne et Gondoire a engagé une étude pour la réalisation d'un plan de gestion des cours d'eau de son territoire. Cette étude vise à compléter les connaissances sur les milieux aquatiques du territoire, élaborer la stratégie de suivi et d'évaluation des effets écologiques des opérations des restaurations des rus et bassins, préserver les habitats aquatiques sur le plan qualitatif et quantitatif, favoriser la présence d'espèces patrimoniales (faune et flore), et aussi se prémunir contre le risque d'inondation. **Près de 43 km de cours d'eau ont été ainsi parcourus par les équipes d'experts hydrologues, écologues et géomètres et 194 tronçons (portion de cours d'eau) homogènes identifiés sur le linéaire (dont 98 en bon état).** Une modélisation hydraulique a été réalisée pour permettre d'identifier les secteurs plus fragiles aux inondations sur le territoire.

La suite de l'étude visera notamment à travailler sur deux secteurs particulièrement identifiés parmi les plus sensibles aux inondations.

• Ouverture du ru du Bicheret à Montévrain

Compte tenu des désordres hydrauliques constatés sur l'aval du ru du Bicheret à Montévrain, Marne et Gondoire a engagé une étude pour la remise à ciel du cours d'eau sur un linéaire de près de 100 mètres. Cette étude vise à la réouverture du cours d'eau au niveau de son exutoire, la **création d'une zone d'expansion des crues et d'une zone humide associée**, la restauration des habitats rivulaires et milieux associés et la requalification de l'exutoire au niveau de la berge de la Marne par des techniques végétales.

En 2020, des études connexes ont été engagées : géotechnique, relevé de géomètre, modélisation hydraulique, pose de piézomètre, diagnostic phytosanitaire, inventaires faune flore, inventaire piscicole, etc. Les premières intentions d'aménagement ont été présentées à l'automne aux services de l'État pour valider les procédures réglementaires à mettre en œuvre en amont du projet.

• Étude de vulnérabilité aux inondations

Lancée en 2019, l'étude sur la vulnérabilité du territoire aux inondations s'est poursuivie en 2020. L'état des lieux a permis d'**identifier les zones impactées et les secteurs de fragilité électrique par la montée des eaux.** Au-delà des dommages directs, l'étude a permis de préciser les conséquences en termes de perturbations de la vie du territoire et de ses habitants (notamment l'impact sur l'organisation des services de proximité tels que la collecte des ordures ménagères, les transports en communs, délai de retour à la normale, etc.). Les enjeux en matière de vulnérabilité du territoire face aux inondations se sont dégagés et la phase de définition de plan d'actions a été engagée pour notamment :

- améliorer la sécurité des personnes et éviter les atteintes physiques,
- limiter les dégâts pendant la crue et réduire le coût des dommages,
- faciliter le retour à la normale.



52 PARTICIPANTS
aux ateliers de la biodiversité
le 2 octobre



29 PARTICIPANTS
à la Journée Mondiale
des Zones Humides
le 11 octobre



2 BARRAGES
et 1 digue gérés
par la communauté
d'agglomération



2 BASSINS/ÉTANGS
ouverts à la pêche
sur le territoire



34 BASSINS
de rétention d'eau pluviale
gérés par Marne et Gondoire



83 DOSSIERS DE VERSEMENT DE SUBVENTION

soit un montant de 216 000 €,
au 1^{er} décembre 2020



467 000 €TTC MONTANT TOTAL

des prestations annuelles
pour l'entretien des réseaux
de gestion des eaux pluviales

45 500 €TTC MONTANT TOTAL

des prestations annuelles
pour l'entretien des ouvrages de
régulation et de prétraitement des
eaux pluviales avant leurs rejets au
milieu naturel

2 400 000 €TTC MONTANT DES TRAVAUX

de mise en séparatif
des réseaux d'assainissement

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire gère 4 services publics au sein de la compétence eau et assainissement : l'assainissement collectif, l'assainissement non-collectif (SPANC), la gestion des eaux pluviales urbaines et l'eau potable. Elle est adhérente au Siam (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée) en matière de transport, dépollution des eaux usées, élimination des boues produites et gestion de la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes.

COLLECTE DES EAUX USÉES ET GESTION DES EAUX PLUVIALES DE RUISSELLEMENT

Divers travaux ont eu lieu sur le territoire en 2020, avec notamment la création de réseaux d'assainissement sur la route de la Brosse à Ferrières-en-Brie. Par ailleurs, les travaux de mise en séparatif des réseaux de la rue de la Croix ainsi que des cours des Gros et des Courants à Carnetin ont débutés au mois de septembre et seront finalisés en 2021.

De plus, la communauté d'agglomération a lancé en décembre 2020 pour une durée de deux ans une étude pour son prochain **Schéma Directeur d'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales** (SDAGEP), dont les objectifs sont les suivants : établir un diagnostic du fonctionnement et de l'état des ouvrages d'assainissement du territoire, évaluer les problèmes liés à la gestion des eaux pluviales urbaines, définir les futurs besoins en fonctions de l'évolution du territoire, et modifier si nécessaire des zonages (eaux usées) communaux.

Le but étant d'**élaborer des futurs programmes pluriannuels d'investissement** pour les travaux d'assainissement et de gestion des eaux pluviales sur les dix prochaines années.

EAU POTABLE

En ce qui concerne l'eau potable, des travaux de renouvellement et redimensionnement de canalisation ont été effectués sur la rue de la Brosse à Ferrières-en-Brie.







MUSIQUE & LETTRES

- / Le réseau des médiathèques
- / La musique en Marne et Gondoire
- / Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier
- / Les grands événements ou les festivals
- / La culture s'adapte à la crise sanitaire

Depuis sa création, la communauté d'agglomération confère à la culture une place de choix au cœur de son territoire, désireuse d'en faire un véritable outil fédérateur auprès des habitants de Marne et Gondoire.

Ainsi depuis plus de dix ans, elle mène des actions culturelles sur l'ensemble du territoire en faveur de la création contemporaine (*arts visuels et spectacles vivants*) et de la diffusion artistique, avec l'objectif de permettre à tous les publics de profiter d'une offre riche et de qualité. Pour cela, des équipements culturels dédiés gérés par la communauté d'agglomération sont répartis sur l'ensemble du territoire : 13 médiathèques (9 gérées par la communauté d'agglomération et 4 par les communes), 7 sites d'enseignement musical et le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier.



LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

Depuis le 1^{er} février 2016, les médiathèques de Marne et Gondoire fonctionnent sur le principe de la mise en réseau des équipements. En 2020, ce réseau de lecture publique compte 13 médiathèques dont 9 bénéficient de services étendus (programmation d'actions culturelles, navette...) et sont directement gérées par la communauté d'agglomération. Le réseau accueille les usagers 7 jours sur 7.

Une carte unique de prêts, commune aux 13 établissements, permet à chacun des usagers, quel que soit son lieu d'inscription sur le territoire, l'emprunt de documents sur l'ensemble du réseau ; elle offre un accès gratuit à plus de 240 000 documents (livres, liseuses, CD et DVD).

LA LITTÉRATURE JEUNESSE AU CŒUR DU PROJET POLITIQUE DE LA VILLE À ORLY PARC

Ce projet, mis en place en 2018 pour une durée de 3 ans, s'inscrit dans un projet national plus global visant à faire émerger et à soutenir des initiatives permettant d'atteindre les objectifs fixés par les contrats de ville en faveur des quartiers prioritaires. L'ambition est de réduire les inégalités entre les territoires notamment en permettant l'émancipation des citoyens par l'éducation et la culture.

Ce projet, mené en collaboration avec la Maison des Services au Public et le centre socio-culturel Mix'City, vise à promouvoir la littérature auprès des enfants et de leurs parents, ou accompagnants, résidents du quartier Orly Parc à Lagny-sur-Marne.

L'objectif est de **sensibiliser à la lecture et à la littérature jeunesse** et de **participer à la réussite éducative et au soutien à la parentalité**.

De multiples actions ont été menées en ce sens par les bibliothécaires et ont permis d'installer de façon durable le livre auprès des publics les plus éloignés de la littérature :

- des ateliers de création autour de l'égalité et de la lutte contre les discriminations,
- des séances de sensibilisation à la lecture grâce aux contes et aux comptines, mais aussi par le biais de séances d'éveil musical ou autour de tapis narratif,
- la création d'un fonds jeunesse et parentalité dans le centre socio-culturel Mix'City.



240 000
DOCUMENTS

(livres CD, DVD, revues,
liseuses)



22 000
PRÊTS EN MOYENNE
par mois

Plus de **9 000**
documents réservés



135
ACTIONS
CULTURELLES



© Fred Bouitoux

LANCEMENT DU PROJET “DES LIVRES À SOI”

L'année 2020 voit le lancement par le réseau de lecture publique d'un nouveau programme de médiation visant à lutter contre l'illettrisme. Soutenu par le Centre de Promotion du Livre Jeunesse en Seine-Saint-Denis (CPLJ 93,) et encouragé par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) d'Île-de-France, ce dispositif “Des livres à soi” confère au livre une place centrale pour l'accès à la culture, favorisant les relations parents-enfants et l'inclusion sociale.

L'originalité de ce programme réside dans le fait que, pour prévenir l'illettrisme des enfants, c'est aux parents que le projet s'adresse.

Le cœur du projet réside dans la “formation” des parents à la littérature jeunesse au sein de structures sociales de proximité comme le centre socioculturel Mix'City et le centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) de la maison des solidarités, à Lagny-sur-Marne. Axée sur une série d'ateliers menés par des acteurs de terrain autour des différentes formes d'albums, la formation permet aux parents de se familiariser et de s'approprier les livres pour la jeunesse afin, ensuite, d'en partager pleinement la lecture avec leurs enfants.

Cette action vient renforcer la place du livre dans les structures sociales de proximité en y permettant un espace de lecture et la **création d'un fonds jeunesse et parentalité.**

LA MUSIQUE EN MARNE ET GONDOIRE

Au-delà de sa mission première d'enseignement musical, le Conservatoire de Marne et Gondoire offre de véritables lieux de rencontres et d'échanges dont le but est de renforcer l'accès à la musique pour l'ensemble des habitants du territoire, y compris ceux ne disposant pas d'école de musique dans leur commune.

Le conservatoire intercommunal offre une approche diversifiée de l'enseignement musical, favorisant ainsi l'accès à l'apprentissage musical pour un plus large public. Il met en place de **nombreux projets pédagogiques impliquant les élèves**. Il organise également des actions hors les murs, notamment dans les quartiers "politique de la ville", et mène un travail en lien avec le milieu associatif.

APPRENDRE LA MUSIQUE EN MARNE ET GONDOIRE

Le fonctionnement du conservatoire intercommunal de musique repose sur un maillage territorial permettant un accès facilité à la pratique musicale. La diversité de ses disciplines et de ses parcours pédagogiques permettent au plus grand nombre de bénéficier d'une éducation artistique de qualité.

En 2020, le conservatoire compte plus de **2 600 élèves, dont 115 élèves sont inscrits dans des dispositifs tels que les orchestres à l'école, les "classes à horaires aménagés musique" ou le projet "Crescend'O"**. Pendant la période de confinement, les professeurs du conservatoire ont pu maintenir une continuité pédagogique par le biais de cours en visioconférence et de contenus pédagogiques en ligne. La rentrée de septembre a été marquée par la mise en place d'un protocole spécifique pour les sites d'enseignement et un aménagement de l'organisation de certains cours collectifs afin de respecter le protocole sanitaire. À partir de novembre, l'enseignement à distance a pu très rapidement être remis en place.

LE PROJET "CRESCEND'O"

Le projet "Crescend'O" s'inscrit dans la continuité du projet "Demos" dont il reprend les valeurs et modalités pédagogiques. Ce projet est destiné aux jeunes habitants ayant un accès limité à l'apprentissage de la musique et désireux de s'initier à la pratique instrumentale en orchestre. Lancé en 2019 pour une durée de 3 ans, cet orchestre fédère 50 enfants en partenariat avec 4 communes du territoire : Montévrain, Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes et Thorigny-sur-Marne. Une première représentation publique de l'orchestre Crescend'O à l'occasion des vœux du Président en janvier 2020 a été un grand succès et une annonce très prometteuse de l'implication et de la motivation des enfants. Bien que perturbé pendant la période de confinement, le projet se poursuit. Les enfants sont toujours aussi impliqués en cette rentrée 2020.



7 SITES
d'enseignement



95
PROPOSITIONS
PÉDAGOGIQUES
pour une tranche
d'âge de 0 à 77 ans



157
MUSICIENS
ENSEIGNANTS
& INTERVENANTS





© Laurent Palliser



41
ÉCOLES
dans le dispositif de
découverte musicale



5 000
ÉLÈVES



16
COMMUNES

MUSIQUE ET HANDICAP

Outre un accueil sur-mesure au conservatoire, en partenariat avec des structures d'accueil spécialisées, des actions sont menées auprès des publics en situation de handicap sous la forme de concerts nomades ou d'interventions pédagogiques ponctuelles et adaptées.

LA MUSIQUE À L'ÉCOLE

L'école est un lieu privilégié pour découvrir et pratiquer la musique et la communauté d'agglomération s'engage dans ces apprentissages grâce à divers dispositifs dans les écoles élémentaires et les collèges du territoire. Un travail en partenariat avec l'Éducation Nationale permet la mise en place de ces interventions en milieu scolaire.

Au cours de l'année scolaire 2019/2020, ce sont **15 musiciens intervenants (dumistes) qui ont dispensé des ateliers musicaux dans 40 écoles maternelles et élémentaires du territoire pour quelques 5 000 élèves**. Les ateliers sont organisés sur des thématiques concertées avec les écoles et sont axés sur l'écoute, l'invention, la pratique et la découverte musicale.

Depuis la rentrée de septembre 2020, ce dispositif de découverte musicale concerne 41 écoles réparties sur 16 communes du territoire. Il est complété par des actions culturelles plus larges : **concerts à l'école, spectacles musicaux, visites des conservatoires, rencontres avec des musiciens professionnels**.

Concernant les élèves des collèges du territoire, deux collèges bénéficient d'une classe orchestre prise en charge par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire : un orchestre de cuivres et un orchestre musiques actuelles. Les enfants bénéficient de ce dispositif pendant 3 ans, de la 5^{ème} à la 3^{ème}. Un collège bénéficie d'une classe CHAM vocale (classe à horaires aménagés musique), de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

LE PARC CULTUREL DE RENTILLY - MICHEL CHARTIER, ÂME CULTURELLE DE MARNE ET GONDOIRE

Véritable poumon vert au cœur du territoire, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier allie propositions artistiques et culturelles, patrimoine et espaces paysagers.

Composé de salles d'exposition, d'un centre de ressources documentaires et d'une salle de spectacles, la diversité de ses espaces permet une ouverture culturelle riche et variée, grâce à une programmation artistique diversifiée, destinée à un large public. Les festivals de Marne et Gondoire inscrits au cœur du domaine et le succès qu'ils rencontrent renforcent l'ambitieuse politique culturelle de la communauté d'agglomération ainsi que les missions d'accès à la culture pour tous qu'elle s'est fixée.

L'ART AU CŒUR DU PARC

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier souligne la volonté de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire d'en faire un lieu dédié à l'art, au service de la valorisation de la création. Toutes les formes y sont représentées, du spectacle vivant aux expositions d'art visuel. **Des spectacles et des ateliers sont largement proposés au jeune public** tous les mercredis ainsi que certains dimanches, dans le cadre des programmations de saisons, printemps-été et automne-hiver.

Le public adulte est quant à lui invité à des rencontres avec des artistes, des conférences autour de l'art, des visites du domaine ou des expositions en cours. Chaque week-end, un large public a la possibilité de participer à un rendez-vous au Parc culturel, allant de la visite d'exposition à des rendez-vous botaniques, d'un atelier jeune public à un concert pour les tout-petits.

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier ouvre la salle des trophées à **une proposition artistique innovante : les temps d'art**. Entre l'atelier de création, le cabinet de curiosités et le laboratoire d'expérimentation, les temps d'art permettent au public de tout âge une expérience artistique innovante. Petits et grands y participent à la création d'une œuvre collective à partir d'une proposition d'un artiste plasticien.

L'ÉVEIL ET LA SENSIBILISATION AUX ARTS ET À LA CULTURE

Au-delà de ses missions de diffusion et de promotion des arts vivants et visuels, **le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier mène une mission d'accès à la connaissance, d'éveil, d'initiation et de sensibilisation aux arts et à la culture** pour tout type de public : classes, associations, centres de loisirs, foyers d'accueil, centres sociaux et professionnels (enseignants, bibliothécaires, etc.).

En ce sens, il s'attache à développer l'accueil des groupes par le biais d'une médiation de qualité adaptée à chacun des publics. Les groupes scolaires (tous niveaux confondus) représentent plus de la moitié des groupes accueillis. En 2020, en raison de la crise sanitaire et des périodes de confinement, la possibilité d'accueillir des groupes a été fortement réduite. Néanmoins, de nouvelles propositions ont pu être mises en place, de manière virtuelle et numérique pendant le confinement, ou bien dans les écoles et dans le parc au moment du déconfinement (voir page 61)

De plus, au cours des mois de juillet et août 2020, des ateliers autour des arts visuels ont été proposés dans le cadre du dispositif "Vacances apprenantes" ; 15 ateliers différents ont concernés 346 enfants et 121 adultes (centres de loisirs, foyer d'accueil médical, collège, accueil de jour) provenant de 10 communes lors de 41 séances.

Plus de 4 400 spectateurs ont profité des événements proposés.

OUVERTURE DU PARC
CULTUREL DE RENTILLY
09/2006



RÉHABILITATION
DU CHÂTEAU
11/2014

1 062
SPECTATEURS

pour la 5^{ème} édition du festival
AUTOMNE JAZZ

**5 JOURS DE FESTIVAL
ET 13 RENCONTRES**

1 530
SPECTATEURS

pour la 14^{ème} édition du festival
FRISSON BAROQUE

**5 JOURS DE FESTIVAL
ET 16 RENCONTRES**

35
CONCERTS

dans les écoles et 8 concerts
dans les structures handicap
du territoire

FESTIVALS ET GRANDS ÉVÉNEMENTS

En raison de la pandémie de coronavirus, le festival PrinTemps de paroles n'a pas pu être maintenu en 2020 ; la programmation a été reportée à l'édition 2021.

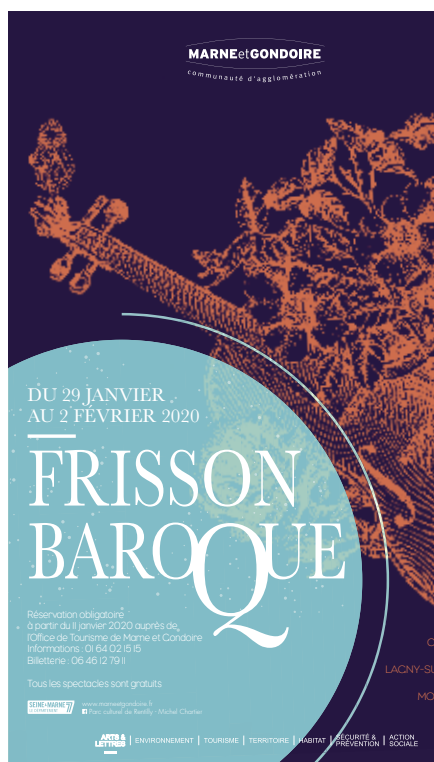


FESTIVAL AUTOMNE JAZZ

Malgré la crise sanitaire, la cinquième édition du festival Automne Jazz en Marne et Gondoire a pu avoir lieu **du 14 au 18 octobre 2020**.

Le festival a su s'adapter aux différentes contraintes sanitaires en vigueur au moment de sa tenue : protocole de distanciation, petite jauge et, surtout, instauration du couvre-feu à 21h sur le week-end du festival.

Ainsi, les concerts ont été dédoublés et les horaires avancés. Malgré ces contraintes, le festival a été comme les années précédentes un franc succès.



FESTIVAL FRISSON BAROQUE

Depuis 2008, ce festival met à l'honneur les arts baroques sous toutes ses formes au sein du domaine de Rentilly et dans les communes de Marne et Gondoire.

À l'instar de tous les festivals de la communauté d'agglomération, une place de choix est réservée au jeune public avec des propositions de spectacles aussi bien théâtraux que chorégraphiques ou musicaux.

Au fil des années, un public grandissant et fidèle se presse pour assister aux différentes propositions artistiques de Frisson baroque.

En 2020, le festival a encore connu une hausse de fréquentation en accueillant **1 530 spectateurs dans 5 communes du territoire**.



FESTIVAL LES RITOURNELLES

En 2013, un festival entièrement consacré au jeune public voit le jour : les Ritournelles, temps fort musique et jeune public, rassemblent à la fois des concerts nomades dans les écoles ou dans des structures d'accueil de personnes en situation de handicap, des stages pour les enfants ou bien encore des spectacles musicaux à voir en famille.

Classiques, du monde, improvisées, de création, toutes les musiques ont été au rendez-vous de l'édition 2020 des Ritournelles en Marne et Gondoire ; 35 concerts nomades ont été accueillis dans les écoles maternelles et élémentaires et 8 dans les structures d'accueil de jeunes en situation de handicap du territoire, deux chiffres en hausse par rapport à l'édition 2019.

Pour l'édition 2020, **118 élèves et 20 résidents de structures handicap du territoire ont été accueillis** au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier pour des représentations de Pierre et le Loup sur le temps scolaire.

LA CULTURE S'ADAPTE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

En 2020, la culture en Marne et Gondoire s'est adaptée à la crise sanitaire et de nouvelles propositions artistiques et culturelles ont vu le jour pour permettre aux différents publics d'avoir accès à l'art et la culture et de garder le lien avec les différentes entités culturelle intercommunales : médiathèques, conservatoire et Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier.

LA CULTURE CONFINÉE

Musiciens du conservatoire intercommunal, bibliothécaires et médiateurs du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier ont redoublé d'inventivité et multiplié les propositions pendant la période du confinement.

Leurs conseils et accompagnements artistiques et culturels ont été relayés sur le site internet de la communauté d'agglomération grâce aux rubriques "Musique à la maison" et "La culture s'invite chez vous".

Des séries de courtes vidéos ont vu le jour :

- Les "Cultissime" conçus par les musiciens intervenants en milieu scolaire proposent de découvrir des instants musicaux et des chansons, des mini-concerts et des tutos.
- Les "Bellissime" proposés par les médiateurs du Parc culturel présentent le patrimoine bâti du parc – le château, la salle des trophées – ou bien encore des œuvres de l'exposition *Le Cabaret du Néant* et permettent des visites virtuelles du Parc culturel depuis chez soi.
- Les "Simplissime" des bibliothécaires sont des tutos pour apprendre à se connecter facilement aux ressources en ligne disponibles via la rubrique "médiathèques" du site internet de l'intercommunalité.

Toutes ces vidéos sont en ligne sur www.marneetgondoire.fr, la page Facebook et la chaîne YouTube Marne et Gondoire Agglo.

Maintenir un lien avec les usagers :

Durant la période du confinement, les professeurs du conservatoire intercommunal et musiciens-intervenants en milieu scolaire ont maintenu une continuité pédagogique. Des cours ont pu être dispensés en visio et des vidéos ont été envoyées aux élèves et aux établissements scolaires qui les ont relayés auprès de leurs classes.

Les bibliothécaires du réseau des médiathèques ont intensifié leurs conseils culturels par des sélections de sites internet permettant lectures, écoute d'émissions documentaires ou éducatives et visionnage de films, pour continuer à proposer une offre culturelle à leurs usagers. Des playlists musicales ont également été créées et mises en ligne sur la chaîne YouTube *Marne et Gondoire Agglo*. L'information sur les ressources numériques disponibles via le site internet (presse en ligne, BD en ligne, cours en ligne) a également été renforcée.



13 235 VUES
des vidéos
"Cultissime", "Bellissime"
et "Simplissime"



+ 3 500
CONNEXIONS
sur la presse en ligne
avec **Cafeyn**

+ 6 500
CONNEXIONS
pour les cours en ligne
sur **Toutapprendre**



+ 77%
de nombre de
réservations via le portail
des médiathèques



**+ DE 160
ATELIERS**

en 2 semaines auprès
de + de 650 enfants



7 JOURS
de spectacles
dans le cadre des
Impromptus du Parc



27
propositions artistiques
dans le cadre des
Impromptus du Parc



750 SPECTATEURS
dans le cadre des
Impromptus du Parc



© Thomas Umiasowski

LA CULTURE DÉCONFINÉE

Active pendant le confinement, la culture a pris une large place dans la vie des habitants au moment du déconfinement.

La mise en place d'un service de "biblio-retrait" auprès des médiathèques a été rapidement effectif, en attendant l'autorisation d'accueillir du public au sein des médiathèques.

Large participation au dispositif 2S2C : Sport-Santé-Culture-Civisme : dès le début du déconfinement, les médiateurs culturels, les bibliothécaires et les musiciens-intervenants ont travaillé à la concrétisation du dispositif 2S2C. L'objectif principal est de proposer aux élèves qui ne peuvent pas être accueillis par leur enseignant (accueil en mi-classe en raison des contraintes sanitaires), des activités éducatives et ludiques pendant le temps scolaire. Ainsi des ateliers autour des arts visuels, de la musique ou de la littérature ont été menés pendant deux semaines dans 9 écoles à Lagny-sur-Marne et Collégien par 23 intervenants culturels auprès de plus de 650 enfants âgés de 3 à 10 ans.

Les Impromptus du Parc : face à l'annulation des spectacles pendant la période de confinement, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier a mis en place en juillet 2020 une semaine de propositions artistiques en plein air, sous la forme de contes, lectures, moments musicaux ou spectacles. Ces *Impromptus* du Parc ont été un franc succès avec la venue de 750 spectateurs, heureux de pouvoir assister de nouveau à des spectacles. Ainsi, du 4 au 10 juillet, ce sont 27 propositions artistiques qui ont été programmées pour tous les publics, des plus petits aux plus grands. Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier a également été partenaire de l'opération Jardins Ouverts organisée par la Région Île-de-France les 4 et 5 juillet ; à cette occasion, le Parc culturel a présenté deux installations des plasticiennes Claude Hassan et Sylvie Klein et un spectacle.





SÉCURITÉ, PRÉVENTION & SANTÉ

/ Le contrat de ville

/ Les actions de prévention et de médiation

**/ Le conseil intercommunal de sécurité
& de prévention de la délinquance**

/ Action pour l'offre de soin et la prévention santé

Avec sa Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Marne et Gondoire s'engage à assurer la sécurité de ses habitants via la mise en place de plusieurs actions : prévention de la délinquance des jeunes, lutte contre les violences faites aux femmes, renforcement de la tranquillité publique, ainsi que le déploiement d'une police intercommunale.

Marne et Gondoire agit également sur les déterminants de la santé que ce soit dans les domaines de l'habitat, de la protection de l'environnement et des liaisons douces ou encore des équipements sportifs et culturels. Pour compléter cette action, la communauté d'agglomération s'investit désormais dans les domaines de l'information, de la prévention et du dépistage au travers de nombreuses actions telles que des check-up santé seniors, des après-midi d'information avec l'Assurance maladie Seine-et-Marne ou des journées de dépistages IST, cancer du sein, diabète.

LE CONTRAT DE VILLE

“Il existe dans nos villes des lieux où la précarité se fait sentir plus qu’ailleurs. Des opérations d’ampleur, comme la rénovation de l’habitat et des espaces publics, mais aussi des petites actions, des petits gestes peuvent agir comme des révélateurs, ouvrir des perspectives. C’est tout l’intérêt de mener une politique de la ville.”

Jean-Paul MICHEL, Président de Marne et Gondoire.

COHÉSION URBAINE ET SOCIALE

L’accompagnement vers l’emploi et la formation des jeunes, l’ouverture culturelle des habitants, la cohésion sociale et l’ouverture du quartier vers l’extérieur pour lutter contre l’image négative du quartier sont les grands axes de la politique de la ville, au-delà de ceux définis par l’État. Seul le **quartier d’Orly Parc est qualifié de quartier prioritaire (QPV)** au sein de la Communauté d’Agglomération de Marne et Gondoire et est donc concerné par le **contrat de ville** de l’agglomération.

La dernière réforme de la géographie prioritaire a permis la reconnaissance des difficultés rencontrées par les habitants du quartier Orly Parc et la mise en place d’une politique partagée à destination de ses habitants.

Un travail important est également mené dans les quartiers dits “en veille” de l’agglomération afin de favoriser le travail de **prévention et d’accompagnement des publics les plus fragiles**.

Signé le 30 juin 2015 pour une durée de 6 ans et prolongé au 31 décembre 2022 par la loi de finances pour 2019, le **contrat de ville** de Marne et Gondoire pour le quartier Orly Parc a permis de définir, après diagnostic partagé, les orientations du **projet de cohésion urbaine et sociale** intégrant les enjeux en matière de cadre de vie et de développement économique.

LES PROJETS SOUTENUS

En 2020, les projets soutenus ont également permis d’agir sur l’**ouverture à la culture** et de développer les actions de soutien à la parentalité, d’accompagnement des jeunes vers l’emploi et la formation et la **lutte contre les violences faites aux femmes**. Une attention particulière a également été donnée à la mise en place d’actions autour de la citoyenneté et des valeurs de la République et en direction des femmes du quartier.

Cette année, **22 actions** ont été déposées et soutenues par les services municipaux, intercommunaux et les associations. Une **subvention de 78 500 €** a été attribuée par le commissariat général à l’Égalité des territoires (CGET) à cette programmation annuelle.

- **Le Campus Parentalité** : cette plateforme numérique est proposée gratuitement à toutes les familles du territoire et permet d’accéder à des outils d’accompagnement à la scolarité et à la parentalité.
- **Le Bus de l’Initiative** : des interventions de l’association Créative ont été proposées aux habitants du territoire, en partenariat avec les professionnels du territoire, pour informer sur l’emploi, la création d’entreprise et l’entrepreneuriat.



22 PROJETS
soutenus dans le cadre
du contrat de ville
en 2020



131 325 €
financés pour
la mise en place
du contrat de ville
en 2019
(dont 97 000€ de
subventions touchées au
titre de l’appel à projet
Politique de la Ville)



Formation de
106
ÉLÈVES-MÉDIATEURS
dans 6 écoles
du territoire



LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE MÉDIATION

LES ACTIONS DE PRÉVENTION AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

La communauté d'agglomération porte un **intérêt majeur au bon développement de l'enfant**. Pour cela, elle propose sur l'ensemble de son territoire, des actions de prévention sur les thématiques suivantes :

- Les discriminations (*différence culturelle et/ou sociale, les situations de handicap, l'égalité filles/garçons, le racisme*)
- Le harcèlement et le cyber harcèlement
- La citoyenneté et les valeurs de la République
- La gestion des conflits et le bon climat scolaire
- Les différentes addictions
- La prévention routière (*selon le programme de l'APER jusqu'à la préparation des examens ASSR1 et 2*)
- Le focus sur le langage usuel de la jeunesse (*à travers un jeu ludique*)

Ces actions de prévention sont menées dans les **établissements scolaires du primaire et secondaire, dans les centres de loisirs et les structures jeunesse des communes ainsi que les établissements spécialisés**. 1 280 enfants ont été sensibilisés sur l'année 2019.

LA MÉDIATION PAR LES PAIRS

Expérimentée en 2017 dans le **quartier prioritaire Orly Parc**, cette action a pu être développée sur le territoire de Marne et Gondoire grâce à un partenariat efficace avec l'Éducation Nationale.

L'objectif de cette action est de **former des élèves-médiateurs** qui interviennent auprès de leurs camarades pour traiter les conflits et problèmes de petite violence. Les élèves médiateurs interviennent selon des règles précises et dans un cadre sécurisé. Cette action a démontré qu'elle contribue, avec le soutien des adultes, à l'amélioration du climat scolaire.

En 2020, cette action a permis de former 106 élèves-médiateurs dans six écoles du territoire.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ & DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

Dès 2015, à la suite de l'élaboration d'un audit-diagnostic en matière de prévention et de sécurité sur son bassin de vie, Marne et Gondoire réactive le CISPD, coordinateur local des axes de travail définis au niveau national. Le conseil réunit notamment les maires, la Procureure de la République, le Sous-préfet, les forces de l'ordre et de secours, l'Éducation Nationale, les bailleurs sociaux et les services de prévention spécialisés.

La délinquance générale sur le territoire subissant une **augmentation constante de 5%** en moyenne chaque année depuis 2012 (*données issues du diagnostic réalisés en 2015 sur la base des chiffres police nationale et gendarmerie*), il a fallu faire évoluer le dispositif.

Le changement de président en 2015 et les **phénomènes sociétaux** que nous connaissons ont remis la **sécurité en première ligne**.

La communauté d'agglomération a donc décidé de redonner tout son rôle à cet outil qui définit les priorités et coordonne les actions de tous les intervenants sur le territoire. Une priorité qui suppose une organisation, des dispositifs et un suivi pour **s'adapter à la hausse multiforme de la délinquance**.

L'année 2019 a été marquée par une nouvelle **Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (SISPDR)** signée pour une durée de deux ans le 5 juillet 2019 par l'ensemble des partenaires jusqu'alors mobilisés et associés dans la SISPDR 2015-2018.

PROGRAMME NATIONAL N°1 :

Prévention de la délinquance à l'insertion des jeunes les plus exposés

- **Le Groupe de Suivi des situations Individuelles (GSI)** a été mis en place sur la commune de **Montévrain** à titre expérimental. Destiné aux **jeunes exposés à la délinquance et à la récidive**, ce groupe doit permettre de faciliter l'identification des situations individuelles difficiles ou pouvant le devenir, d'échanger en qualité de partenaire des informations à caractère confidentiel pour rechercher ensemble des solutions appropriées. En 2018, la ville de Lagny-sur-Marne s'est également dotée d'un GSI.
- **Le Conseil des Droits et des Devoirs aux Familles (CDDF)** a pu être expérimenté sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes. Piloté par le maire, ce dispositif d'aide et de soutien à la parentalité permet d'accompagner les familles qui seraient confrontées à des difficultés pour exercer leur autorité parentale.
- La **signature d'une convention d'objectif avec l'École de la Deuxième Chance** permet l'intégration des jeunes du territoire sans perspective professionnelle.
- **Mise en place de sensibilisation auprès de différents publics (élèves et seniors notamment)** autour du **harcèlement** et de la **sécurité routière**, des **dangers d'Internet**, des **vols à la fausse qualité** ou encore de la **citoyenneté**.
- Mise en place de formations à destinations des agents et des élus du territoire autour de la **prévention de la radicalisation**.

PROGRAMME NATIONAL N°2

Actions visant à améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes

- Mise en place de missions **d'aide aux victimes** dans le cadre de la convention liant la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et l'**association France Victimes 77**, avec des **permanences proposées** à Bussy-Saint-Georges, Lagny-sur-Marne, Thorigny-sur-Marne et Saint-Thibault-des-Vignes.
- Mise à jour et diffusion du **dépliant "Violences faites aux femmes"** recensant l'ensemble des structures **d'accueil et d'accompagnement** des femmes victimes de violences conjugales. Cet outil est repris par de nombreux réseaux VIF du Département et est diffusé très largement dans les commissariats, les MDS, les unités médico-judiciaires, les lieux recevant du public.
- Mise en place de **formations à destination des agents communaux et intercommunaux avec le centre Hubertine Auclert** pour être en mesure d'accompagner et orienter les victimes.
- Mise en place de **permanences d'information juridique**, gratuites et confidentielles à destination des femmes victimes de violences conjugales par le CIDFF91 (*le premier vendredi du mois de 14h à 17h au commissariat de Lagny-sur-Marne et le quatrième mercredi du mois de 9h à 12h aux Unités Médico-Judiciaires de l'hôpital de Jossigny*).
- Mise en place de **groupes de travail** avec les réseaux VIF de Marne et Gondoire, du Pays de Meaux et de la ville de Mitry-Mory, sous l'impulsion de Madame la Procureure de la République du TGI de Meaux.
- Mise en place en 2019 d'une **conférence destinée aux professionnels autour de la Prostitution des Mineurs** en partenariat avec les réseaux VIF (*violences intrafamiliales*) de Meaux et de Mitry-Mory et du TGI de Meaux sous l'impulsion de Madame La Procureure de la République.

PROGRAMME NATIONAL N°3

Actions visant à améliorer la tranquillité publique

- Les **commissions Gens du Voyage** permettent de réunir, tous les deux mois : les services de Marne et Gondoire, de Saint-Thibault-des-Vignes, de l'association La Rose des Vents, spécialisée dans l'accompagnement social des gens du voyage, l'Éducation Nationale, les forces de police locale et nationale et le prestataire, afin d'échanger sur les terrains familiaux, les aires d'accueil et de grand passage installées à Saint-Thibault-des-Vignes et Lagny-sur-Marne. Ces réunions, saluées par le Secrétaire Général de la Préfecture, **permettent de mieux organiser la vie de l'aire**.
- La **vidéoprotection** au niveau du pôle gare Lagny/Thorigny/Pomponne et l'accompagnement des communes dans le développement de leur vidéo protection.
- Les **radars pédagogiques** mis en place dans toutes les villes de Marne et Gondoire ont permis de constater la nécessité de réorganiser certaines rues pour limiter les excès de vitesse des automobilistes.
- L'accompagnement des communes dans l'installation de la **participation citoyenne**.
- La mise à disposition de **services d'assistance** autour de la prévention situationnelle dans le cadre de nouveaux programmes de construction.
- La signature d'une convention pour l'intervention de la **brigade équestre** avec la DDSP.
- Création d'une **brigade intercommunale environnementale** composée d'ASVP.
- Accompagnement des communes pour la mise en place des **procédures de rappel à l'ordre**.



12

professionnels de santé
exercent à la maison de santé
pluriprofessionnelle



540

CONSULTATIONS
au centre de
consultation Covid



1 667

APPELS TRAITÉS
par la cellule
téléphonique Covid

ACTION POUR L'OFFRE DE SOIN ET LA PRÉVENTION SANTÉ

L'Île-de-France fait partie des régions de France les plus exposées au non-remplacement des médecins partant en retraite et doit lutter pour son attractivité auprès des jeunes médecins face à la concurrence des métropoles régionales. Marne et Gondoire entend tirer parti de son cadre de vie, de son réseau de transports, de son centre hospitalier de premier plan et de son tissu médico-social dense pour favoriser les installations. Pour guider son action, la communauté d'agglomération se fonde également sur le projet régional de santé 2018 - 2022, qui promeut "l'émergence d'écosystèmes s'appuyant sur l'approche globale de la santé : prévention, promotion de la santé, soins, et sur une coopération entre les acteurs locaux." Une approche rendue indispensable par la crise de la Covid-19.

L'OFFRE DE SOIN

La communauté d'agglomération investit dans les structures de groupe, mode d'exercice prisé par les professionnels médicaux et paramédicaux pour faire face aux nouveaux besoins des habitants.

La maison de santé pluriprofessionnelle Simone Veil, édifiée par la communauté d'agglomération, a ouvert ses portes en novembre 2019 à Lagny-sur-Marne dans le Parc Saint-Jean, ancien site de l'hôpital.

L'équipe comprend actuellement trois médecins généralistes, une psychiatre, deux infirmières, un kinésithérapeute, deux orthophonistes, une sage-femme, un pédicure-podologue et une diététicienne. Ces professionnels de santé travaillent en équipe **au sein d'un bâtiment qui pourra, à pleine capacité, accueillir 17 professionnels de santé** (dont 6 médecins généralistes et un interne en médecine générale). L'agence régionale de santé, le département de Seine-et-Marne et l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) sont partenaires de la maison de santé.

Marne et Gondoire va prochainement entamer la rénovation d'un bâtiment industriel à Dampmart dans lequel la commune ouvrira un pôle de santé comprenant médecins, kinésithérapeutes, infirmiers et pharmacie. Les travaux devraient commencer début 2021.

LA CRISE DE LA COVID-19

En janvier, la communauté d'agglomération s'est jointe à l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) et au Grand hôpital de l'Est francilien (GHEF) pour organiser une soirée de promotion des opportunités d'installation locales aux jeunes internes du centre hospitalier de Jossigny. Cette initiative devait être un prélude à d'autres actions avant que la crise de la Covid-19 ne bouleverse le plan d'actions de l'année 2020.

Lors de la première vague de l'épidémie, avec les villes de Thorigny-sur-Marne et de Lagny-sur-Marne, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a apporté son soutien à l'ouverture d'un **centre de consultation Covid à la salle du Totem à Lagny-sur-Marne**. Celui-ci a été créé à l'initiative de professionnels libéraux de Marne et Gondoire, réunis au sein de la toute nouvelle communauté professionnelle de santé territoriale (CPTS) Liens santé 77.

540 consultations y ont été assurées du 23 mars au 20 mai. La cellule de régulation téléphonique, ouverte 7 jours sur 7, a traité 1667 appels. **La communauté d'agglomération a également centralisé les commandes de masques des communes pour la population** et a lancé fin 2020 un dépistage de son personnel par tests antigéniques.

Des dépistages VIH - hépatites programmés les 12 mai et 9 juin aux gares de Lagny-sur-Marne et Bussy-Saint-Georges avec le Grand hôpital de l'Est francilien n'ont pu se tenir en raison de la crise sanitaire. Les Checks-up santé seniors et programme "Mangez-bougez, relaxez" menés l'année précédente avec la Mutualité française ont également été annulés.

La crise sanitaire accélère néanmoins la capacité à travailler ensemble entre professionnels de ville, hôpital et collectivités territoriales, ce qui devrait favoriser de nouvelles actions collectives de santé publique pour les habitants.





HABITAT

/ Penser la politique de peuplement

/ La politique intercommunale

La communauté d'agglomération s'engage pour une cohésion urbaine et sociale sur le territoire, et construit sa politique de peuplement autour d'un équilibre démographique intercommunal.

La Conférence Intercommunale du Logement permet de mener une politique efficace en matière d'attribution de logements sociaux, prenant en compte dans tout nouveau projet les orientations pour la mixité sociale et les aspects liés à la tranquillité publique.

Le Programme Local de l'Habitat permet quant à lui de répondre au mieux au besoin des habitants en matière d'accessibilité aux logements.

PENSER LA POLITIQUE DE PEUPLEMENT POUR UN ÉQUILIBRE DÉMOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit une stratégie en matière d'habitat pour une durée de 6 ans. Il fixe l'ensemble des interventions à mener et les moyens à mobiliser pour les mettre en œuvre : la création de nouveaux logements, l'amélioration des logements existants, la réponse aux besoins spécifiques en logement ou en hébergement des personnes défavorisées, âgées ou handicapées, des jeunes, des gens du voyage, la politique foncière, etc.

Le Programme Local de l'Habitat a été adopté au conseil communautaire du 23 septembre 2019.

Ce dernier a ensuite été notifié à Madame la Préfète.

L'État a rendu son avis le 20 janvier 2020. La révision du Programme Local de l'Habitat a été approuvée par le conseil communautaire le 7 décembre 2020.

LE PERMIS DE LOUER

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'engage dans la lutte contre l'habitat indigne et insalubre en mettant en place le dispositif "Permis de louer".

En effet, le territoire rencontre des problématiques de logements dégradés, parfois loués dans de mauvaises conditions.

Depuis le 1^{er} juin 2019, il est donc demandé aux propriétaires bailleurs d'un logement situé dans plusieurs périmètres des communes de Lagny-sur-Marne, Collégien, Montévrain, Ferrières-en-Brie, Dampmart, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne, Jablines et Chalifert, de disposer d'un **permis de louer** lors d'une nouvelle mise en location ou d'un changement de locataire.

Au total, 267 demandes de permis de louer ont été traitées sur 2020 dont 238 permis de louer autorisés ou autorisés sous réserve et 29 refus pour l'ensemble des communes.

Pour rappel : la mise en location sans autorisation est passible d'une amende de 5 000 €.

LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

Créée en 2015, la CIL élabore et suit la politique de peuplement intercommunale.

Les différents groupes de travail qui se sont déroulés courant 2017 et 2018 ont abouti à la **signature de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)** le 5 avril 2018 et à la validation du Plan Partenarial de Gestion de la demande par délibération du conseil communautaire.

Ces documents définissent, pour une durée de **six ans**, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins de logements en matière d'attribution et en matière de mixité sociale.

Afin de suivre les actions retenues et validées par l'ensemble des partenaires, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a lancé un marché courant 2019 afin de se faire accompagner dans cette mission par un **bureau d'étude**.

Le groupement de Cabinet HTC /EOHS a été retenu en juin 2019 pour une durée de 6 ans (2019-2025).

Un bilan à mi-parcours est prévu pour le début de l'année 2021.

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprend 4 missions :

- **Dresser un état des lieux** des pratiques des réservataires du parc social (*sous forme d'un observatoire*)
- **Constituer un appui à la mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de la Convention Intercommunale d'Attribution** : établir un bilan annuel et intermédiaire des actions de la CIA et du PPGD (*bilans annuels et bilan mi-parcours*)
- **Accompagner à la mise en œuvre** : animation des instances de coordination, mise en œuvre des actions définies, travail de communication sur le site internet et mise en place de la plaquette à destination des acteurs accueillant du public
- **Animer la commission de coordination des attributions**

ACCOMPAGNEMENT PATRIMOINE PRIVÉ

Le Programme Local de l'Habitat actuel prévoit parmi ces actions d'améliorer le parc ancien et dégradé.

L'objectif est de mener des missions de communication/information, d'accompagnement à la recherche de subventions et de coordination avec les acteurs de la copropriété afin de lutter contre l'habitat indigne, en partenariat avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Dans le cadre du pouvoir de police du Président (lois ALUR et ELAN), la communauté d'agglomération a mené plusieurs procédures visant à endiguer les dégradations du parc bâti privé, notamment par la mise en œuvre de procédures de péril :

- Collégien : 1 péril "ordinaire"
- Dampart : 1 péril "imminent"
- Ferrières-en-Brie : 1 péril "ordinaire"
- Lagny-sur-Marne : 3 périls dont 1 "imminent" et 2 "ordinaire"
- Montévrain : 1 péril "imminent"

ENTRE JANVIER 2019 ET
OCTOBRE 2020



67 275 000 €
de garanties d'emprunts



267 DEMANDES
de permis de louer



252 000 €
de subventions



4 OPÉRATIONS
189 logements livrés
en 2020 dont 53 réservés
à l'intercommunalité

LA POLITIQUE INTERCOMMUNALE AU SERVICE DE L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire peut, sous certaines conditions, garantir des emprunts contractés par les bailleurs sociaux et octroyer des participations financières pour la réalisation de logements locatifs sociaux d'intérêt communautaire.

LA GARANTIE D'EMPRUNT

- Après une association préalable des services, les demandes de garanties d'emprunt sont instruites par le service Habitat.
- Si le projet est recevable, la demande fait l'objet d'un accord de principe du Président avec l'appui du bureau communautaire.
- Une fois le contrat de prêt émis, l'octroi de la garantie d'emprunt doit faire l'objet d'une décision du bureau communautaire et d'une convention entre le bailleur et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- En contrepartie de cette garantie d'emprunt, Marne et Gondoire devient **réservataire d'un contingent de logements**, représentant 20% des logements de l'opération.

Saint-Thibault-des-Vignes : garantie d'emprunt de 17 200 000 € auprès des bailleurs pour la réalisation de 127 logements sociaux dont 25 logements réservés à la communauté d'agglomération.

Lagny-sur-Marne : garantie d'emprunt pour 30 960 000 € auprès des bailleurs pour la réalisation de 177 logements sociaux et 100 chambres en EHPAD dont 35 logements et 10 chambres en EHPAD réservés à la communauté d'agglomération.

Pomponne : garantie d'emprunt de 1 245 000 € auprès des bailleurs pour la réalisation de 16 logements sociaux dont 4 logements réservés à la communauté d'agglomération.

Bussy Saint Georges : garantie d'emprunt de 13 800 000 € auprès des bailleurs pour la réalisation de 123 logements sociaux dont 24 logements réservés à la communauté d'agglomération.

Chanteloup-en-Brie : garantie d'emprunt de 4 070 000 € auprès des bailleurs pour la réalisation de 30 logements sociaux dont 6 logements réservés à la communauté d'agglomération.

LES SUBVENTIONS

- Les dossiers de subventions sont également présentés au bureau communautaire qui émet un avis. En cas d'avis favorable, le Président peut prendre la décision d'octroi de subventions correspondant. Cette participation peut aller de 2000 € à 5000 € par logement social PLAI ou PLUS (*pas de financement pour les PLS*).

Carnetin : octroi d'une participation financière de 27 000 € au bailleur Foyers de Seine-et-Marne pour la réalisation de 6 logements sociaux dont 1 réservé à la communauté d'agglomération.

Lagny-sur-Marne : octroi d'une participation financière de 225 000 € au bailleur Foyers de Seine-et-Marne pour la réalisation de 50 logements sociaux.

LIVRAISONS DE PROJETS

Emmaus Habitat : ZAC Saint Jean à Lagny-sur-Marne
123 logements dont 38 pour le contingent de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Résidence Urbaine de France : Opération route de la ferme à Chanteloup-en-Brie
46 logements dont 9 logements pour la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Valophis : Opération rue Grande
20 logements dont 6 pour la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.



MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

**Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire**

1 rue de l'Étang • 77600 Bussy-Saint-Martin

www.marneetgondoire.fr

f i t v Marne et Gondoire Agglo

Château de Rentilly, 2014 Philippe Bona et Elisabeth Lemercier (*architectes*), Xavier Veilhan (*artiste*), Alexis Bertrand (*scénographe*) Photo © SILEKS ; © Veilhan / ADAGP, Paris.

Commande de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire réalisée avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, au titre de la commande publique.

Conception graphique : Marne et Gondoire Agglo

© Sandrine Maugalem, Antonin Pimienta, Martin Argyroglo, Thomas Umiastowski, Félix Dumas, Ville de Bussy Saint Georges, Antoine Mercusot, Laurent Descloux, OTMG, Laurent Simon, Theo Guerlet, Frédéric Boutleux, Catherine Allary, Badtastebros.